

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION



Mardi 15 Juillet 2014 - 17 Ramadhan - N° 663 - Troisième année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

Algérie-France

Message du Président Bouteflika au Président Hollande : «L'HOMMAGE DE LA FRANCE AUX VICTIMES ALGÉRIENNES DE LA 1^{RE} GUERRE MONDIALE, UNE RECONNAISSANCE AU PEUPLE ALGÉRIEN»

Page 24

ALGÉRIE-TUNISIE

M. Lamamra reçu par le chef du gouvernement tunisien

Page 5



POURSUITE DE L'AGGRESSION ISRAËLIENNE
La Ligue arabe appelle «à des actions rapides»

Page 15

HABITAT FORTE VOLONTÉ DE JUSTICE SOCIALE

Le gouvernement œuvre à la résorption de la crise du logement, en mettant en place une stratégie cohérente visant, d'une part, à accroître et diversifier l'offre de logement et d'autre part, à veiller au respect des règles de justice sociale dans la répartition des aides de l'Etat. La diversification de l'offre de logements en fonction des revenus des bénéficiaires est un objectif qui a connu des avancées remarquables grâce à des financements publics massifs, au développement du crédit immobilier, à la bonification des taux d'intérêt ainsi qu'au relèvement des montants de l'aide de l'Etat. En plus du soutien accordé aux segments du logement social et rural, l'aide de l'Etat a été étendue à d'autres populations disposant de revenus intermédiaires qui peuvent, désormais, accéder au logement selon diverses formules telles que le Logement social participatif (LSP), la Location-vente (Aad) et, plus récemment, le nouveau dispositif concernant le Logement promotionnel public (LPP).

Pages 8-9



FORUM

LE P^{RE} RACIM KHODJA, CHEF DU SERVICE GYNÉCOLOGIE À L'EPH DE BOLOGHINE, INVITÉ, HIER, DU FORUM DE **DK NEWS**
5 à 15 % des femmes enceintes susceptibles de faire un diabète gestationnel

Pages 6-7



Lancement d'une opération nationale de baptisation et de débaptisation des lieux et édifices publics

Page 3

SANTÉ
AVC
Attention à l'agressivité

CULTURE

Décès
de la princesse du Tindi Othmani Khadidja Bali

Page 24

FOOTBALL

Halilhodzic
a commencé son travail avec Trabzonspor

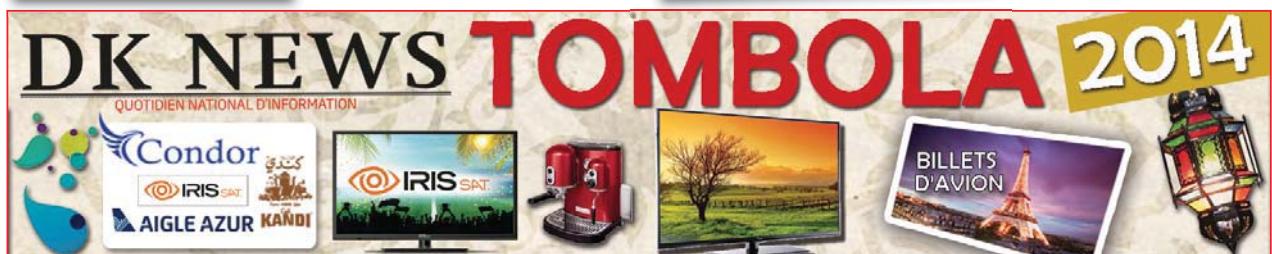
Page 19

TRANSFERT

PROTECTION CIVILE

15 534
interventions du 6 au 12 juillet !

Page 10



Météo

► Régions Nord : 29° à Alger

Temps assez chaud et ensoleillé notamment vers les régions de l'intérieur avec localement foyers orageux isolés.

Les vents seront en général faibles à modérés.

La mer sera peu agitée localement agitée vers littoral Ouest et Centre.

► Régions Sud : 39° à Tamanrasset

Temps généralement chaud et ensoleillé avec tendance orageuse en cours d'après-midi/soirée vers les massifs du Hoggar/Tassili.

Les vents seront en général faibles à modérés (20/40 km/h) avec localement chasse sable.

CE MATIN AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ
Conférence sur la gestion de la ressource humaine



Le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière organise ce matin à 10h, une conférence de presse qui portera sur la gestion des ressources humaines.

CE MATIN À 11H AU SIÈGE DE L'UGCAA
Conférence sur le marché des fruits



L'Union générale des commerçants et artisans algériens (Ugcaa), organise ce matin à 11h en son siège sis à Belouizdad (18, rue Mohamed Boudoum), une conférence qui portera sur «le marché des fruits : production, importation et prix».

CE SOIR AU PALAIS DE LA CULTURE
Gala de variétés



Le Palais de la Culture, Moufdi-Zakaria, organise ce soir à partir de 22h30 un gala de variétés avec Didine Karoum (chaâbi), Taous Arhab (kabyle) et Hacene Dadi (chaoui).

► **SOIRÉES WELL SOUND**
Mohamed Benchenet, Cheb Wahid et Ouled Hadja Maghnia en concert



Le chapiteau de l'hôtel Hilton à Alger, abritera ce soir à partir de 22h30, une soirée artistique qui sera animé par le trio Mohamed Benchenet, cheb Wahid et Ouled Hadja Maghnia.

NOUBA CLUB D'EL AURASSI
Soirée avec Freeklane



Passionnés de musique gnawa, blues, rock et autres styles, le groupe Freeklane, animera un concert ce soir à partir de 22h au Nouba Club de l'hôtel El Aurassi.

DEMAIN À 11H
La présidente du C-RA, Saïda Benhabylès invitée du Forum de DK News

Le Forum de DK News accueillera demain mercredi 16 juillet à 11h Mme Saïda Benhabylès, présidente du Croissant-Rouge algérien dans le cadre d'une conférence-débat qui portera sur «Les activités du C-RA et la solidarité avec les personnes déplacées dans la région du Sahel et avec la population de Ghaza». D'autres sujets seront abordés également lors de cette rencontre qui se déroulera au centre de presse de notre publication, 3 rue du Djurdjura Ben Aknoun, Alger.



Le Forum de DK News accueillera demain mercredi 16 juillet à 11h Mme Saïda Benhabylès, présidente du Croissant-Rouge algérien dans le cadre d'une conférence-débat qui portera sur «Les activités du C-RA et la solidarité avec les personnes déplacées dans la région du Sahel et avec la population de Ghaza». D'autres sujets seront abordés également lors de cette rencontre qui se déroulera au centre de presse de notre publication, 3 rue du Djurdjura Ben Aknoun, Alger.



M'SILA
Ouverture en août prochain de 35 chantiers de ramassage de scorpions



Le scorpion sera confié à des jeunes gens résidant dans des régions rurales est également l'occasion de créer des emplois pour des centaines de jeunes et de leur inculquer une culture entrepreneuriale dans ce domaine précis, selon les services de la wilaya.

Des "centaines de milliers" de scorpions avaient été ramassés durant la même période de l'année dernière à la faveur de l'ouverture de chantiers analogues.

Tahmi au Centre national des sports et de Loisirs de Tikjda

Le ministre des Sports, M. Mohammed Tahmi, se rendra aujourd'hui au Centre national de sports et de loisirs de Tikjda (Bouira) pour encourager les jeunes athlètes retenus pour l'objectif des Jeux olympiques de 2020 dans 9 disciplines actuellement en regroupement.



Ce stage de préparation des talents sportifs retenus pour l'objectif 2020 en plus de celui de Tikjda, se déroulent en même temps au Centre de regroupement des équipes nationales de Chlef, à l'Ecole olympique de Sétif, à l'OCO, Gheroul, au Cen-

tre fédération de gymnastique de Boufarik aux Ecoles de Voile et d'aviron ainsi que les bases de préparation de Cuclisme (baba Ali) et EQUITATION au Caroubier.

► **CE SOIR À LA SALLE IBN KHALDOUN**

Hassiba Amrouche et Khalas



Dans le cadre de son programme de soirées ramadanesques, l'Etablissement Arts et Culture de la wilaya d'Alger organise ce soir à partir de 23h à la salle Ibn Khaldoùn, une soirée artistique avec Hassiba Amrouche et Cheb Khalas.

► **TRANSPORT**

Réouverture de la ligne aérienne Batna-Istanbul le 31 Juillet



La ligne aérienne Batna-Istanbul (Turquie) sera de nouveau opérationnelle à partir du 31 juillet prochain, a indiqué hier à l'APS le directeur de l'aéroport international Mostefa-Benboulaïd de Batna, Samir Hiriéche. C'est la compagnie turque Turkish Airlines qui exploitera cette ligne bihebdomadaire après que cette desserte, desservie alors par la compagnie nationale Air Algérie, a été suspendue il y a environ quatre ans, a ajouté ce responsable. M. Hiriéche a également indiqué qu'il a été "proposé à la tutelle, en raison d'une forte demande exprimée, l'ouverture de deux nouvelles lignes domestiques vers Tamanrasset et Oran".

L'aéroport Mostefa-Benboulaïd dessert à l'heure actuelle trois villes françaises, en l'occurrence Paris, Marseille et Lyon, en plus d'un vol domestique quotidien vers Alger. Une modification de l'horaire de ce dernier vol, programmé à 19 heures, est très souhaitée par les voyageurs qui préfèrent gagner la capitale dans la matinée afin de pouvoir rentrer à Batna dans la même journée, a encore indiqué le même responsable.

Horaires des prières

Mardi 17 Ramadhan 1435

	Max	Min
Alger	29°	21°
Oran	27°	22°
Annaba	26°	18°
Béjaïa	28°	19°
Tamanrasset	39°	27°



PARLEMENT

M. Belaïz explique les nouvelles mesures contenues dans le texte de loi relatif à l'état civil

Le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Tayeb Belaïza a expliqué lundi au Conseil de la Nation, les nouvelles mesures contenues dans le texte de loi relatif à l'état civil, indique-t-on dans un communiqué du conseil. Présentant un exposé devant la commission des affaires juridiques et administratives du Conseil sur le texte de loi relatif à l'état civil, le ministre a cité, parmi ces nouvelles mesures, «la prolongation de la validité des extraits d'acte de naissance et la possibilité de les délivrer au niveau de n'importe quelle commune, grâce à la création d'un registre national informatisé de l'état civil». Il s'agit également «de



la suppression du délai de validité de l'acte de décès et de la prolongation des délais d'inscription des extraits d'actes de naissance et de dé-

cès dans les registres d'état civil dans les wilayas du sud», a-t-il précisé. D'autre part, le président de l'Assemblée populaire communale (APC)

est autorisé à attribuer la qualité d'officier d'état civil à ses adjoints et aux délégués communaux chargés de la gestion des annexes administratives de la commune, conformément au nouveau texte de loi qui prévoit le renouvellement à 19 ans de la majorité, pour sa mise en conformité avec le code civil». M. Belaïz a répondu ensuite aux préoccupations et observations des membres de la commission sur les dispositions contenues dans le texte de loi.

Cette réunion s'inscrit dans le cadre de l'élaboration par la commission d'un rapport préliminaire sur ce texte de loi en vue de sa présentation en séance plénière, a précisé la même source.

Ould Khelifa examine avec l'ambassadeur du Mexique les moyens de consolider les relations bilatérales

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mohamed Larbi Ould Khelifa, a reçu l'ambassadeur de la République du Mexique, Juan José Gonzalez Mijares, avec lequel il a examiné les voies et moyens de consolidation des relations bilatérales et de développement de la coopération dans divers domaines, indique lundi un communiqué de l'APN.



La rencontre a porté sur l'«excellence» des relations bilatérales et «les moyens de les consolider à travers le développement des différentes formes de coopération, notamment dans les investissements prévus dans le plan quinquennal (2014-2019), tels que l'industrie et les télécommunications», ajoute le com-



muniqué. Par ailleurs, après avoir rappelé la visite du président du Sénat mexicain Carlos Navarrete aux camps des réfugiés sahraouis en 2010, le président de l'APN «s'est félicité de la concertation permanente entre les deux pays sur diverses questions internationales», selon la même source. Lors de cette rencon-

tre, l'accent a également été mis sur «l'importance de renforcer davantage la coopération parlementaire et il a été convenu de la promouvoir, notamment à la faveur de la dynamisation du rôle des groupes parlementaires d'amitié et l'échange d'expériences et de visites entre délégations des deux pays».

M. TAYEB ZITOUNI L'A ANNONCÉ HIER À TIPASA Vers la revalorisation de la pension des moudjahidines et des ayants droit

Le ministre des Moudjahidines, Tayeb Zitouni, a indiqué, lundi à Tipasa, que les services de son département ministériel œuvrent à la revalorisation des pensions des moudjahidines et des ayants-droit, afin d'améliorer le pouvoir d'achat de cette catégorie sociale.

M. Zitouni a affirmé, lors d'une réunion qu'il a tenue en marge d'une visite de travail et d'inspection dans la wilaya, que le dossier de cette revalorisation a été ouvert au niveau du ministère de tutelle afin de «garantir une vie décente à cette catégorie, qui représente une fierté pour l'Algérie».

Il a rappelé, à cet effet, que le programme du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, s'articule sur deux aspects concernant cette question: l'enregistrement des témoignages sur la Lutte de libération nationale et la prise en charge sanitaire, psychologique et sociale des moudjahidines et des ayants-droit.

«Notre mission principale consiste à mettre en place toutes les conditions nécessaires et à alléger les procédures administratives pour une prise en charge convenable des moudjahidines», a ajouté

M. Zitouni, rappelant que certaines mesures ont été prises à cet effet, à l'image de la possibilité de délivrance de l'attestation d'appartenance à l'OCFLN/ALN à partir de n'importe quelle direction des moudjahidines du territoire national.

Il a également cité la réduction des délais du traitement des dossiers des blessés de l'Armée de libération nationale (ALN) au niveau de la commission chargée de les étudier, observant que le traitement de ces dossiers durait auparavant, deux, voire cinq années dans certains cas. Ces nouvelles mesures représentent, a-t-il insisté, un gage de reconnaissance envers les moudjahidines, qui ont, a-t-il dit, sacrifié leur jeunesse pour l'indépendance du pays.

«Le rôle des moudjahidines n'est pas encore terminé», a ajouté le ministre, appelant ces derniers à «faire connaître l'histoire de l'Algérie aux jeunes générations à travers leurs témoignages».

Le ministre s'est recueilli à la mémoire des chouhada au cimetière de Bourkika au début de sa visite. Il s'est, ensuite, rendu au centre de repos familial des moudjahidines à Bouharoune, où il a in-



sisté sur la nécessité de faire bénéficier les moudjahidines des wilayas de l'intérieur et du sud du pays de séjours au niveau de cette structure. M. Zitouni a, par ailleurs, visité la place des Martyrs et la direction locale des Moudjahidines, où il a appelé à l'ouverture de ce secteur sur l'environnement extérieur à travers la participation aux expositions, l'organisation de portes ouvertes, etc.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES L'A ANNONCÉ HIER

Lancement d'une opération nationale de baptisation et de débaptisation des lieux et édifices publics

Une opération nationale de baptisation et de débaptisation des lieux, institutions et édifices publics est lancée par le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, a annoncé lundi à Alger, la directrice de la Gouvernance locale au ministère, Mme Fatiha Hamrit, précisant que l'action entre dans le cadre de «l'amélioration du cadre de vie du citoyen».

La baptisation, rebaptisation ainsi que la numérotation des lieux et édifices publics s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du décret présidentiel du 5 janvier 2014 avec comme objectif «l'amélioration du cadre de vie du citoyen», a précisé l'intervenante au forum du quotidien El-Moudjahid.

Impliquant de nombreux autres départements ministériels, l'opération consiste, en premier lieu, à recenser l'ensemble des rues, espaces, institutions, édifices, lacs, etc., de l'ensemble des 1541 Communes du territoire national qui n'ont pas été baptisés ou l'ayant mal été ainsi que ceux qui doivent être rebaptisés, a expliqué Mme Hamrit. La phase du recensement, sensée répertorier tous les sites concernés par l'opération, devra aboutir fin du premier semestre 2015, a indiqué l'intervenante, précisant que le choix des appellations obéira aux dispositions des textes juridiques en vigueur.

L'opération prévoit, s'agissant des constructions à venir, que soient nommés et numérotés les projets dès la pose de la première pierre, a indiqué Mme Hamrit, qui estime que cette action «facilitera le déplacement en toute aisance et liberté» des nationaux et des étrangers ainsi que des différents services de sécurité à l'intérieur des espaces urbains notamment.

Si la priorité sera donnée aux symboles et héros de la résistance populaire et de la révolution algérienne, le choix des toponymes brassera un éventail plus large, incluant des noms d'artistes, des victimes de la tragédie nationale, des étrangers ayant servi l'Algérie, etc. La débaptisation de certains noms de lieux est, en revanche, motivée par l'impact «négatif» que leurs auteurs ont eu durant la révolution, a expliqué l'hôte.

L'opération permettra, en outre, de mettre en place des «repères» à nos villes et de mieux s'adapter aux systèmes d'informatisation de leur gestion, dont le système de positionnement global (GPS), a expliqué la même responsable.

La phase de recensement sera suivie de celle de l'exécution puis de celles de la maintenance et de la médiatisation, a précisé, pour sa part, le représentant du ministère des Travaux publics, M. Boulerbah Ali, insistant sur l'«importance» des moyens humains et matériels que cette opération nécessite.

«C'est une procédure civilisationnelle et un moyen important d'introduction des nouvelles technologies de localisation géographique», a estimé, de son côté, le représentant de l'Institut national de la Cartographie et de la Télédétection (INCT) M. Merdass Salim, insistant sur l'importance d'uniformiser les toponymes», s'agissant de leurs emplacements, caractères, langue, etc.

Acteur incontournable de l'opération, l'INCT veillera à fournir la cartographie nécessaire pour la mise en œuvre de l'action, a indiqué son représentant, sachant que l'action entière sera endossée au niveau local par des commissions représentatives des différents ministères concernés.

INCIDENTS DE GHARDAÏA 5 personnes écrouées par le juge d'instruction



Cinq individus présumés impliqués dans les échauffourées qu'a connues le weekend dernier la ville de Ghardaïa, ont été écroués par le juge d'instruction près le tribunal de Ghardaïa, a-t-on appris hier auprès d'une source judiciaire locale.

Ces cinq personnes ont été inculpées pour "attouement armé sur la voie publique", "désertion, incendie volontaire et tentative de vol de biens publics et privés", ainsi que pour "agression sur agents de l'ordre ou de l'administration", conformément aux articles 88 et 97 du code de procédures pénales, a précisé la source à l'APS.

Trois autres personnes, déferlées également devant le juge d'instruction près le tribunal de Ghardaïa pour les mêmes griefs, ont été assignées à un contrôle judiciaire, tandis qu'une personne a été relaxée et une autre personne est poursuivie pour délit de fuite, poursuit la même source. Au total dix individus ayant participé à des échauffourées, vendredi et samedi dernier à Ghardaïa, ont été interpellés par les forces de l'ordre, en flagrant délit, sur la voie publique, lançant des pierres et autres projectiles sur les agents de maintien de l'ordre. Des heurts ont éclaté jeudi, vendredi et samedi entre les jeunes des quartiers Bab-Lahbab, Bab El-Haddad et Ain Lebeau, et les forces combinées (gendarmerie-police), suite au déces "accidentel", selon les autorités de la wilaya, d'un motocycliste qui a percuté l'arrière d'un camion en stationnement. Les jeunes de Bab El-Haddad, Bab Lahbab et Ain Lebeau, qui ont réfuté la thèse de l'accident, se sont pris aux forces combinées antiémeutes déployées dans les différents quartiers de la ville de Ghardaïa pour le maintien de l'ordre, suite aux événements qu'a connus Ghardaïa depuis le début de l'année en cours.

Les forces de sécurité ont dû utiliser des bombes lacrymogènes et assourdissantes pour disperser les jeunes en furie qui appelaient à l'avenir la mort du motocycliste, avant que le calme ne revienne.

COMMUNICATION

Hamid Grine déterminé à régler les problèmes de la radiodiffusion en Algérie

Le ministre de la Communication, Hamid Grine, a affirmé hier à Alger sa détermination à régler les problèmes de la radiodiffusion en Algérie afin de permettre une meilleure diffusion des programmes radiophoniques aussi bien au niveau national que territorial.

"Après ma dernière visite au mois de mai à Béchar, j'ai constaté beaucoup de dysfonctionnements dans la radiodiffusion. Les radios des pays limitrophes émettent chez nous tandis que nos programmes n'arrivent pas à dépasser les frontières", a indiqué M. Grine après une réunion de travail à l'entreprise de télédiffusion d'Algérie (TDA).

Il a souligné la nécessité de revoir le plan national de la radiodiffusion sur les plans national et territorial pour régler les problèmes que connaît la radiodiffusion, dans



un délai de deux ou trois années. M. Grine, qui s'exprimait devant la presse, a indiqué que pendant cette période le nombre d'émetteurs, qui est actuellement de 500, sera renforcé par plus de 1.800 autres émetteurs.

Il a estimé que la voix de l'Algérie doit être "puissante" et écoutée à l'étranger, notamment, chez les pays voisins, à travers les programmes sonores, soulignant que cela conforterait la diplomatie algérienne et la politique nationale et contribuerait à exposer l'image de marque de l'Algérie et met-

tre en valeur ses richesses culturelles et patrimoniales.

Par ailleurs, en réponse à une question sur les chaînes de radio étrangères qui parassitent les fréquences des chaînes nationales tout au long du littoral, le ministre a indiqué qu'"il s'agit d'un non respect du droit international sur les radios".

"C'est en voie de règlement. Nous avons tenu trois réunions avec la partie étrangère concernée et fait 56 saisines auprès de ses autorités. Je pense que ce problème va se régler très bientôt", a-t-il dit.

SOLIDARITÉ

Un plan d'action interministériel sera rendu public prochainement

Un plan d'action portant notamment sur les dispositifs de coordination entre le ministère de la Solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme et d'autres secteurs sera rendu public prochainement, a annoncé, hier, à Ain Defla, Mme Mounia Meslem Si Amer.

La ministre de la Solidarité, qui animait un point de presse à l'issue d'une visite de travail dans la wilaya, a indiqué que "la mise en place de ce plan permettra de tracer une politique nationale de solidarité qui s'étendra sur les 40 prochaines années". Pour une plus grande efficience de notre action, et pour pouvoir arriver à des résultats probants en matière de solidarité, il est nécessaire qu'un travail de complémentarité soit effectué avec les autres secteurs", a-t-elle précisé.

Relevant que l'Etat a consacré des moyens matériels et humains "considérables" pour la solidarité, la ministre a mis en exergue le fait que "la stratégie du programme du gouvernement en matière de solidarité s'appuie sur la lutte contre la pauvreté et la marginalisation". Elle a, toutefois, fait remarquer que "contrairement à ce que d'aucuns pensent, la solidarité ne se limite pas seulement aux aides octroyées aux familles démunies durant le mois de ramadan, mais doit englober toutes les actions en direction des franges vulnérables de la société". Au cours de sa visite, la ministre



s'est rendue dans la commune de Khemis Miliana où elle a inauguré un centre spécialisé de la sauvegarde de la jeunesse. A Miliana, Mme Meslem a visité l'école Larbi Tebessi servant au comité local du Croissant-Rouge algérien de lieu de restauration au profit des démunis et personnes de passage.

La ministre s'est enquise des conditions de préparation des repas et de conservation des aliments, exhortant le personnel

à persévérer dans son action humaine envers les plus démunis. Au niveau de la cité Sidi M Djahed, commune de Benalil, la ministre s'est rendue au centre psychopédagogique pour enfants handicapés mentaux hébergeant une soixantaine de pensionnaires. Relevant la présence d'handicapés mentaux adultes, la ministre a émis le souhait de voir ce centre recouvrir sa fonction originelle consistant dans la prise en charge "exclusive" des enfants handicapés mentaux.

Dans la commune de Bourached, la ministre s'est rendue au lycée Bouchareb Tahar où un restaurant servant des repas chauds aux démunis et nécessiteux a été ouvert à l'occasion du mois de Ramadan.

Se félicitant des efforts déployés par le personnel, elle a fait remarquer que cette action de solidarité "ancestrale" témoigne de l'intérêt porté aux démunis et au soutien de leur venir en aide.

À la fin de sa visite, la ministre s'est rendue au centre psychopédagogique des enfants handicapés mentaux, situé au chef-lieu de wilaya.

À la lumière des explications fournies par le responsable de ce centre, doté d'une capacité de 120 enfants, cette structure rencontre un certain nombre de difficultés dont notamment l'insuffisance du personnel de soutien et l'absence de terrain de jeux.

BILAN DU MINISTÈRE DU COMMERCE

Saisie de 47 tonnes de produits impropre à la consommation sur les dix premiers jours du Ramadhan

Les services de contrôle du ministère du Commerce ont saisi, au cours des dix premiers jours du mois de ramadhan 47,24 tonnes de produits impropre à la consommation d'une valeur de 9,4 millions de DA, apprend-on auprès du ministère.

Sur un bilan du contrôle des activités commerciales durant les dix premiers jours du mois de jeûne, durant lesquels un net recul des intoxications alimentaires a été relevé avec près de 200 cas, les brigades de contrôle ont effectué près de 60,500 interventions qui ont donné lieu à l'établissement de près de 13,000 procès verbaux (PV) à l'encontre des commerçants contrevenants et à la proposition de fermeture de 771 locaux commerciaux pour diverses infractions. Selon la même source, les principales infractions constatées ont concerné le manque d'hygiène (46%), la détention et la vente de produits impropre à la consommation (13%), l'absence de l'auto-contrôle (8%), l'étiquetage non conforme (6%) et la détention et la vente de produits contrefaçons (5%).

Concernant le contrôle des pratiques commerciales, les interventions ont permis de constater près 8,149 infractions qui

ont donné lieu à l'établissement de près de 7,685 PV d'infractions et à des propositions de fermeture pour 529 locaux commerciaux. Toujours dans le domaine des pratiques commerciales, les services de contrôle ont relevé des infractions concernant des transactions sans factures pour un montant 1,8 milliard de dinars et ont procédé à la saisie de marchandises d'une valeur de 6,26 millions de DA.

Les principales infractions relevées dans ce domaine concernent le non affichage des prix (58%), la vente sans factures (9%), l'opposition aux agents du contrôle (3%), le défaut de registre du commerce (6%), l'exercice d'une activité en dehors de l'objet du registre du commerce (3%), et la pratique de prix illicites (2%). Selon le bilan du ministère, les agents de contrôle ont pour la même période considérée procédé à la saisie d'une quantité de marchandises d'une valeur de 5,36 millions de dinars.

Dans une déclaration à l'APS, le Directeur général du contrôle économique et de la répression des fraudes, Abdelhamid Boukhnoun a estimé que ces résultats enregistrés au cours

de cette période sont le résultat d'une meilleure maîtrise du marché et d'une plus grande mobilisation des agents. Dans le même sens, il a souligné que le nombre d'intoxications alimentaires a connu une nette régression précisant que 200 cas ont été recensés au niveau national.

"Ces résultats sont la conséquence d'un contrôle plus efficace touchant aussi bien les produits alimentaires que le contrôle de la chaîne de froid", a-t-il dit. Tout en relevant une plus grande efficacité dans l'exercice des activités de contrôle, ce responsable a néanmoins reconnu que les marchés informels constituent encore un sérieux problème, car ces derniers proposent souvent à la vente des produits impropre à la consommation.

Il a dans ce sens affirmé que la situation actuelle du marché est maîtrisée en termes de contrôle tout en soulignant qu'il était impossible de tout contrôler étant notamment le cas des marchés informels pour lesquels les services de contrôle du ministère du Commerce n'ont pas de prérogatives pour intervenir.

APS

ALGÉRIE - TUNISIE

M. Lamamra reçu par le chef du gouvernement tunisien

Le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra a été reçu lundi à Tunis par le chef du gouvernement tunisien, Mehdi Jomaa, et ce en marge des travaux de la réunion des ministres des Affaires étrangères des Etats voisins de la Libye qui se tient dans la ville tunisienne de Hammamet.



L'audience s'est déroulée en présence du ministre tunisien des Affaires étrangères, Mounji Al Hamidi, et l'ambassadeur d'Algérie à Tunis, Abdelkader Hadjar.

Dans une déclaration à la presse à l'issue de l'audience, M. Lamamra a souligné la profondeur des relations entre les deux pays, leur « partenariat privilé-

gié » et l'intensité de « leur coopération fructueuse ».

Il a, en outre, relevé que la rencontre a permis d'évoquer plusieurs questions importantes, outre la situation au plan régional.

M. Lamamra a précisé que les entrepreneurs ont mis l'accent sur « les résultats positifs » de la réunion des ministres des

Affaires étrangères des Etats voisins de la Libye.

M. Lamamra a présidé la délégation algérienne aux travaux de la réunion des ministres des Affaires étrangères des Etats voisins de la Libye consacrée à l'examen des moyens d'aider ce pays à surmonter la crise politique qu'il traverse.

Il plaide pour une approche devant favoriser le dialogue entre les parties libyennes

Le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, a plaidé dimanche soir à Hammamet (Tunisie) pour dégager une approche devant inciter les parties libyennes à engager un dialogue sérieux et global afin de surmonter la crise politique et sécuritaire qui secoue le pays.

Intervenant à la réunion des ministres des Affaires étrangères des Etats voisins de la Libye, M. Lamamra a exhorté les représentants des pays voisins à définir les contours d'une approche devant permettre d'engager un dialogue entre les parties libyennes pour arrêter l'effusion du sang des Libyens, assurer le consensus national, consolider les institutions de l'Etat et préserver sa souveraineté et son intégrité territoriale loin de toute ingérence étrangère. Pour le chef de la diplomatie algérienne, la période de transition difficile que traverse la Libye actuellement, nécessite

la poursuite des efforts collectifs pour soutenir le processus de transition en faveur de la sécurité et de la stabilité. Il a, par ailleurs, estimé qu'il était de la responsabilité des Etats voisins de la Libye d'oeuvrer étrangement à la recherche des moyens les plus appropriés permettant au peuple libyen de surmonter cette conjoncture difficile et de prendre des décisions devant renforcer la stabilité dans ce pays et d'assurer la protection de ses frontières avec les Etats voisins. Évoquant la détérioration de la situation politique et sécuritaire en Libye, M. Lamamra a insisté sur le soutien à apporter à ce pays pour l'aider à relever les défis aussi bien sécuritaires que politiques et économiques.

Il a en outre rappelé la première réunion des Etats voisins de la Libye, initiée par l'Algérie, qui a permis, a-t-il dit, d'échanger les vues concernant les derniers dé-

veloppements survenus sur la scène libyenne et ses retombées sur les pays voisins.

Il a indiqué dans ce sens que cette réunion avait porté sur les cadres et mécanismes adéquats pour soutenir la Libye à la faveur d'un mécanisme commun des pays voisins en coordination avec la Ligue arabe et la commission de l'Union africaine (UA) pour dégager une approche commune et une feuille de route conformément à la volonté et priorités des Libyens.

La réunion des ministres des Affaires étrangères des Etats voisins de la Libye qui a débuté dimanche soir est consacrée à « l'examen des formes de soutien à ce pays pour lui permettre de surmonter sa crise sécuritaire et politique. »

Les participants ont notamment passé en revue les derniers développements en Libye et échangé les vues concernant le soutien aux

initiatives libyennes en faveur de l'établissement d'un dialogue national et le parachevement de l'édification des institutions de l'Etat et de la transition démocratique dans la paix et la sécurité. La réunion a pour objectif également d'aider la Libye à tenir une conférence nationale à laquelle participent toutes les parties libyennes en vue d'intensifier la coordination entre les pays de la région et de renforcer leur sécurité face au crime organisé et au trafic d'armes. Le ministère tunisien des Affaires étrangères avait souligné « la préoccupation des Etats voisins de la Libye quant à la situation dans ce pays et ses retombées directes sur leur sécurité ».

Prés de trois ans après la chute du régime de Mouammar El Gaddafi, la Libye reste en proie à une instabilité politique et sécuritaire qui préoccupe les pays voisins, estiment les observateurs.

Nouvelle mise en demeure de l'ANA au groupement canado-tunisien intervenant sur la troisième rocade d'Alger

L'Agence nationale des autoroutes (ANA) a adressé une nouvelle mise en demeure au groupement d'ingénierie canado-tunisien intervenant sur le projet de la troisième rocade d'Alger reliant les villes de Tipasa à Tizi Ouzou, apprend-on lundi auprès de l'ANA. Le groupement de bureaux d'études canado-tunisien Tecsalt international limité vient d'être destinataire de cette seconde mise en demeure après celle du 25 juin dernier sur projet de la troisième rocade d'Alger entre Sidi Rached (Tipasa) et Draa Ben Khedda (Tizi Ouzou) sur un tronçon de 135 km. La mise en demeure adressée en vertu du code des marchés publics et l'arrêté de 2011 relatif aux retards et défauts d'exécution de travaux, porte sur les études préliminaires d'avant-projet sommaire (APS) et d'avant-projet détaillé (APD) de cette nouvelle autoroute, précise l'ANA. L'ANA, selon laquelle le marché a été conclu avec le groupement canadien

en 2008 pour un délai d'exécution de 14 mois, rappelle que quatre avenants consécutifs ont été conclus portant le délai contractual cumulé à 22 mois et demi. A ce jour, l'état d'avancement de l'exécution de l'objet contractual ne dépasse pas 43%, souligne l'ANA pour qui « le groupement n'a pas respecté son nouvel engagement pris en mai dernier à savoir de fournir avant la fin du mois, la caution de bonne exécution, un organigramme des ressources à mobiliser pour la suite du projet ainsi qu'un planning du reste des prestations à réaliser ». Ainsi, le groupement canado-tunisien est mis en demeure d'honorer ses obligations et engagements par une reprise effective de l'exécution du marché et de mettre en œuvre les moyens nécessaires au rattrapage des retards, ajoute l'agence qui souligne qu'« à défaut d'une reprise des travaux, le marché sera résilié aux torts exclusifs du groupement ».

M. Bensalah reçoit l'ambassadeur chinois...

Le président du conseil de la Nation, Abdelkader Bensalah a reçu lundi au siège du conseil, l'ambassadeur de Chine à Alger, Yang Guang Yu. Lors de l'entretien, les deux parties ont passé en revue les relations historiques privilégiées et les domaines de coopération « diversifiée », réaffirmant la volonté politique des deux pays de « consolider la coopération, à travers l'accord de partenariat stratégique ».

Les deux parties ont exprimé leur satisfaction au niveau des relations entre l'Algérie et la Chine et leur aspiration à « davantage de rapprochement et de coopération, au mieux des intérêts communs des deux pays amis ».

... Et l'ambassadeur du Mexique

Le Président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah a reçu lundi au siège du Conseil, l'ambassadeur du Mexique à Alger, Juan José González Mijares, a indiqué un communiqué du Conseil.

Lors de l'entretien, les deux parties ont évoqué les relations bilatérales et souligné la nécessité d'oeuvrer en faveur d'une coopération « fructueuse », au regard des potentialités des deux pays. Ces potentialités favorisent « l'ouverture de larges perspectives de coopération économique dans plusieurs domaines » entre les deux pays liés par des relations politiques privilégiées.

BENGHEBRIT: Le principal enjeu consiste en la hausse du taux de réussite au baccalauréat

La ministre de l'Education nationale, Nouria Benghebrit a affirmé, lundi à Alger, que le principal enjeu de son secteur pour la prochaine année scolaire consistait en « la hausse des taux de réussite notamment au baccalauréat ». « Si les résultats des examens de fin des cycles primaire et moyen étaient bons, ceux du baccalauréat (45,01%) sont loin d'être satisfaisants », a indiqué Mme Benghebrit, invitée du forum de la chaîne 1 de la Radio nationale. « Le principal défi que le ministère de l'Education aura à relever est de hisser le taux de réussite au baccalauréat pour la session de juin 2015 », a-t-elle précisé.

Évoquant les motifs de la baisse des résultats scolaires, la ministre a cité, entre autres, « les conditions de scolarisation dans plusieurs régions, une formation défaillante des enseignants et une instabilité enregistrée au sein du système éducatif », a-t-elle souligné.

« Le ministère de l'Education veille, dans le cadre de la stratégie nationale de développement du système éducatif, à promouvoir la formation des enseignants notamment les nouveaux diplômés », a affirmé Mme Benghebrit annonçant « le recrutement de 24 000 nouveaux enseignants à la prochaine rentrée scolaire ». Ces nouveaux enseignants seront soumis « à une évaluation durant la période allant du 15 au 30 août », a-t-elle dit.

Concernant les perturbations que connaît le secteur de l'Education chaque année en raison des grèves, la ministre a affirmé que « la prochaine année scolaire se déroulera dans un climat de stabilité, après que le ministère eut répondu favorablement à la majorité des revendications soumises par les syndicats et qui faisaient l'objet de discorde » ajoutant que « la nouvelle politique du ministère consiste à impliquer davantage ses partenaires sociaux ».

Mme Benghebrit a évoqué les assises nationales sur l'Education prévues les 20 et 21 juillet, lors desquelles « il sera procédé à l'évaluation des réformes et à une révision des programmes scolaires », estimant que « le processus de réforme du système éducatif, lancé en 2003, a été mis en œuvre sans cohérence ni coordination ».

LE P^R RACIM KHODJA, CHEF DU SERVICE GYNÉCOLOGIE À L'EPH
DE BOLOGHINE, INVITÉ, HIER, DU FORUM DE DK NEWS

5 à 15 % des femmes enceintes susceptibles de faire un diabète gestationnel

Entre 5 à 15 % des femmes enceintes sont susceptibles de faire un diabète gestationnel pouvant évoluer en maladie chronique si la parturiente ne surveille pas son état de santé, a indiqué, hier à Alger, le P^R Racim Khodja, chef du service gynécologie, à l'Etablissement public hospitalier (EPH) de Bologhine.



«La grossesse est un état physiologique diabétogène risquant d'induire la maladie chez 5 à 15 % des femmes enceintes et de manière chronique après la grossesse si la parturiente ne suit pas un régime alimentaire adapté et ne pratique pas d'activité physique», a précisé P^R Khodja, lors d'une conférence-débat, organisée au forum du quotidien DK-News.

Durant la grossesse le placenta sécrète une hormone appelée l'hormone placentaire-lactogène qui a des effets diabétogènes, par la résistance à l'insuline, a-t-il expliqué. L'organisme de certaines femmes n'arrive pas à réguler,

par lui-même, le taux de sucre dans le sang, durant la grossesse, entraînant donc un diabète gestationnel.

M. Khodja a ajouté que dans certains cas, le diabète devenait chronique après la grossesse, lorsque les règles hygiéno-diététiques et une activité physique régulière ne sont pas suivis, relevant que les obèses, les femmes à antécédents de diabète dans la famille et celles ayant fait des fausses-couche, sont plus disposées au risque d'un diabète gestationnel. Concernant les femmes souffrant déjà de diabète avant la grossesse, elles peuvent envisager une grossesse si elles ne présentent pas de

coronaropathie, néphropathie et problèmes oculaires, dus à la pathologie insidieuse, a expliqué le spécialiste.

Atitré préventif, le chef du service gynécologie a conseillé aux femmes diabétiques désirant avoir un enfant de faire des bilans de glycémie réguliers, afin d'équilibrer leur glycémie et de se faire suivre tout au long de la grossesse, à la fois, par un gynécologue et un diabétologue. Il leur a également recommandé de décider d'une grossesse en étant jeune, pour éviter les complications maternelles, les malformations et anomalies chez l'enfant.

APS

Un système de santé performant

Said Abjaoui

La politique nationale de la santé dans tous ses volets gagnerait à être diffusée et bien comprise au sein des populations d'autant qu'un effort immense et durable est déployé par le ministère de la Santé. Des Assises nationales de la santé ont démontré que tous les cadres du secteur de la santé sont mobilisés pour re donner une crédibilité à notre politique de santé et à ses cadres qui s'engagent dans un domaine noble.

Toute rencontre avec la presse a servi à informer pratiquement sur la situation de la santé, en particulier les Assises nationales de la politique de santé qui ont servi par le biais de la presse écrite et audiovisuelle à donner une impulsion à ce secteur qui démeure toujours noble.

Les divers acteurs de la conception et de la mise en œuvre de la politique de santé à travers tous les départements de la santé, pour nombreux d'entre eux, ont accepté l'invitation qui leur est faite par le forum de DK News pour leur donner l'occasion de s'exprimer, d'expliquer, de répondre aux questions de la presse qui est à l'interface entre les institutions et les populations.

Toutes les opportunités de rencontre entre les journalistes nationaux et les pratiquants de la santé ont de beaucoup contribué à faire passer bien des messages, entre autres, informer les populations sur ce qui se prépare au sein des institutions de la santé en leur faveur et contribué à aider les malades en leur expliquant les consignes à suivre pour assurer le confort de santé.

Les populations en général émettent des avis positifs sur la politique de santé et sur les le personnel médical. Nous nous réjouissons qu'à chaque invitation que nous lancons au ministère de la santé et aux professeurs dans les diverses disciplines médicales car nous ne recevons que des accords pour venir animer des conférences débat sur de nombreux thèmes. De professeurs de la santé dans toutes les disciplines n'ont jamais hésité à se montrer disponibles à rencontrer la presse et donc les populations par le biais de cette dernière. Le forum de DK News lancé très souvent des invitations à des professionnels de la santé. Quelle différence entre hier et aujourd'hui, maintenant que nous disposons de nombre de professeurs de qualité qui assurent également un enseignement de qualité. Nombre (des centaines) de nos mé-

decins de qualité formés par des professeurs nationaux font les beaux jours des hôpitaux outre Méditerranée.

Hier, c'était le professeur Rahim Khodja qui est chef de service gynécologie à l'EPH de Bologhine qui a accepté l'invitation qui lui a été adressée de bien vouloir animer une conférence débat portant thème «la gestion du diabète chez la femme enceinte et la conduire à tenir pour éviter les anomalies chez le bébé et la maman».

Le professeur a énuméré et défini les types divers de diabète en faisant référence à la femme diabétique enceinte et à la femme diabétique qui veut avoir un enfant. Les attentions étaient retenues sur le diabète gestationnel dit également diabète de grossesse. Il intervient chez la femme enceinte vers la fin du deuxième trimestre. Il peut durer le temps de la grossesse ou alors être antérieur à celle-ci. Problème héréditaire. Intolérance au glucose. La glycémie est supérieure à la normale. Il expose la mère et l'enfant à des risques accrus.

Le diabète gestationnel expose la mère et l'enfant à des risques accrus :

Pour la mère

1. Hypertension et enflure (pré-

éclampsie).

2. Infection urinaire.
3. Accouchement par césarienne (en cas de poids élevé de l'enfant).
4. Accouchement prématuré.
5. Être atteinte de diabète de type 2 après la grossesse.

Pour l'enfant

1. Poids dépassant 4 kg à la naissance (macrosomie). C'est le cas de 17 % à 29 % des enfants nés de mère ayant un diabète gestationnel, contre 5 % à 10 % pour l'ensemble des mères.

2. Hypoglycémie néonatale.

3. Exagération de la jaunisse du nouveau-né.

4. Syndrome de détresse respiratoire.

5. Possiblement, développer un diabète, le plus souvent de type 2.

Le diabète est une maladie chronique dangereuse selon le constat qui en est fait. Dangereuse car elle attaque le cœur, le rein, provoque la cécité. Le malade doit toujours être équilibré autour d'1 gr/ml.

Si la femme veut avoir un enfant, Elle doit être équilibrée du point de vue de sa glycémie et devrait elle-même se surveiller et pratiquer une hygiène de vie par la pratique sportive ou la marche.



Suivi médical et auto-surveillance vont de pair

O. L.

Le professeur Racim Khodja, chef de service de gynécologie de l'EPH de Bologhine a animé un débat sur « La gestion du diabète chez la femme enceinte et la conduite à tenir pour éviter les anomalies chez le bébé et la maman ».

La femme diabétique peut avoir des enfants mais la grossesse diabétique reste à risque. La transmission du diabète de la mère à l'enfant (hérité) est possible, et le déséquilibre glycémique est dangereux pour le fœtus.

Ainsi posé le problème est de mettre tous les atouts en faveur d'une grossesse « normale » :

« Un suivi médical constant s'impose et les femmes doivent s'y soumettre pour mesurer leur glycémie, contrôler leur alimentation et suivre leur traitement à chaque étape dès la conception, lors de la gestation et de l'accouchement puis en allaitant ».

Rétinopathie ou hypertension sévères les femmes diabétiques sont des facteurs de dissuasion de procréer.

Préparer la grossesse, un impératif

Quand la femme est diabétique (type 1 ou 2) et veut un enfant, elle doit s'y préparer, avant même la conception ! C'est pourquoi on dit que cette grossesse dure 12 mois ; 3 mois avant, pendant la grossesse et jusqu'à l'accouchement, afin de créer les conditions de sécurité pour la mère et l'enfant.

La grossesse de la femme diabétique expose le fœtus dès les premiers mois d'où l'obligation à faire plus d'efforts pour équilibrer le diabète. Il est donc conseiller d'en parler au médecin ou gynécologue.

« Le problème d'une éventuelle transmission de la maladie inquiète les femmes diabétiques : leur enfant sera-t-il également



diabétique ?

Les médecins estiment que « l'hérité est faible pour le diabète de type 1, de l'ordre de 3 à 4%. Elle est plus forte pour le diabète de type 2 : de l'ordre de 30 à 40%. D'où la nécessité de surveiller l'enfant, particulièrement quand il aura atteint l'âge adulte pour lui inculquer d'emblée de bonnes habitudes hygiéno-diététiques ».

La grossesse est par nature diabétogène

La grossesse déclenche un diabète gestationnel chez les femmes qui ne sont pas diabétiques, ou révéler un diabète ancien passé inaperçu. « La grossesse soumet l'organisme à des fluctuations de glycémie avec des effets de déséquilibre glycémique dangereux pour la mère diabétique et le fœtus. » lit-on dans les articles à ce sujet.

Tendances au cours de la grossesse

Le premier trimestre est souvent marqué par des hypoglycémies, de nouvelles hormones se manifestent, les nausées perturbent les repas, etc.

Le troisième trimestre se traduit souvent par des besoins en insulin multipliés parfois par 2 qu'il faut compenser par des injections d'insuline pour que les glycémies restent normales. Dans les toutes dernières semaines, c'est l'inverse, les besoins en insulin peuvent baisser un peu : en cause le vieillissement du placenta et une consommation sans

doute plus importante du glucose par le bébé.

Risques et suivi médical

« La mère et l'enfant sont exposés aux mêmes complications : macrosomie (poids du bébé supérieur à 4kg). La femme diabétique doit s'engager sur un processus de contrôle et de surveillance stricts de sa glycémie, avec une série d'examens renforcés qui faciliteront l'accouchement et permettront au bébé comme à la maman d'être en bonne santé », observe-t-on.

Pour un suivi optimal d'une grossesse diabétique, il est recommandé de s'entourer de spécialistes (gynécologue, diabétologue, échographiste...).

Le rythme cardiaque du bébé doit être particulièrement surveillé. Un bon régime alimentaire est à trouver avec le diabétologue pour chaque moment de la grossesse.

Insuline

Le diabète étant la maladie chronique qui se manifeste avec le déficit d'insuline produite par le pancréas, le suivi médical sera de conserver l'équilibre de la glycémie « car les besoins en insulin augmentent beaucoup vers le sixième mois de la grossesse, pour quasiment doubler en fin de grossesse. »

Le suivi est d'autant plus exigé que le bébé peut présenter des risques : augmentation de son poids avec souffrance fœtale et risque de mort dans le ventre de la mère.

« Après l'accouchement, les hypoglycémies peuvent être fréquentes chez la mère : les besoins en insulin diminuent et l'allaitement consomme beaucoup de calories.

Le risque principal pour le nouveau-né est l'hypoglycémie qu'il faut surveiller dès les premières symptômes signalés par les spécialistes. La

grossesse de la femme diabétique est, certes, à risques, mais l'encadrement médical et la vigilance familiale et de la femme enceinte sont absolument nécessaires.

La prudence vivement recommandée

Sonia Belaïdi

Le diabète de grossesse, aussi appelé diabète gestационnel, apparaît vers la fin du 2e et au 3e trimestre. Il se manifeste par une augmentation du taux de sucre dans le sang qui survient uniquement lors de la grossesse. On le retrouve dans 2 à 4 % des grossesses et il peut affecter la mère et son enfant. Le diabète de grossesse disparaît après l'accouchement dans 90 % des cas.

Durant la grossesse, le placenta produit des hormones qui enrayent l'action de l'insuline. Chez certaines femmes cela entraîne une hyperglycémie, puis un diabète, a indiqué, hier, le Pr Racim Khodja, chef de service gynécologie, à l'EPH de Bologhine.

Les femmes âgées de plus de 35 ans avec un surplus de poids et des cas de diabète dans la famille sont plus à risque que les autres, a ajouté le même spécialiste.

Pour l'intervenant, si la femme a accouché d'un bébé de plus de 4 kg (9 lbs) et a déjà développé un diabète de grossesse lors d'une grossesse précédente, il y a davantage de risques que ce type de diabète apparaisse lors de la grossesse suivante.

Les symptômes de cette maladie

La femme enceinte n'a pas de symptômes évidents de diabète et il arrive qu'ils se manifestent par fatigue inhabituelle, soif exacerbée et une augmentation du volume des urines, a ajouté le chef de service gynécologie.

Il a ajouté que dès l'apparition de ces symptômes, une consultation avec le médecin traitant s'impose.

Les risques principaux sont d'une part les malformations liées à l'hyperglycémie lors de la 1^{re} semaine de grossesse (qui sont responsables de la moitié de la mortalité néonatale) et d'autre part, les complications néonatales liées à l'hyperinsulinisme fœtal développé à partir du 2^{er} trimestre (macrosomie avec traumatisme néonatal, hypoglycémie...).

Pour le conférencier, la règle est donc d'une part d'obtenir un équilibre glycémique parfait à la fois au moment de la conception (ce qui sous-entend une programmation des grossesses), pendant la grossesse, mais aussi pendant l'accouchement, et d'autre part, un suivi mixte diabélogique et obstétrical rapproché.

Grâce à ces progrès dans la prise en charge des grossesses diabétiques, le pourcentage de mortalité périnatale est proche de celui des autres grossesses (1 % environ), a-t-il noté.

Les complications de la pathologie

Une prise en charge après la procréation multiplie le risque de malformation de 5 à 6 fois par rapport à une prise en charge avant la conception, a prévenu le P^r Khodja. Les complications chez l'enfant sont d'ordre cardiaque, rénal, respiratoire et digestif.

Au-delà de 30 ans la grossesse est déconseillée chez la femme diabétique

A cause des risques accrus qu'elle représente pour la santé de la mère et du fœtus, la grossesse chez la femme diabétique est fortement contre-indiquée au-delà de 30 ans. Parmi les risques encourus, la cécité si la femme enceinte est atteinte d'une rétinopathie, et la mort si la femme est atteinte de lésions plus graves (rénales, cérébrales ou cardiovaskulaires).

Le suivi pour éviter la transmission du diabète à l'enfant

La transmission du diabète de la mère à l'enfant est possible, et le déséquilibre glycémique est dangereux pour le fœtus. Un suivi médical à chaque étape de la grossesse (dua la conception et jusqu'à l'accouchement) est nécessaire pour une grossesse sans problème. Toutefois, le risque de voir se développer la maladie chez l'enfant reste très élevé même après l'accouchement, c'est pour cela que les spécialistes préconisent aux mères de faire suivre leur enfant par un médecin pour éviter toutes mauvaises surprises.

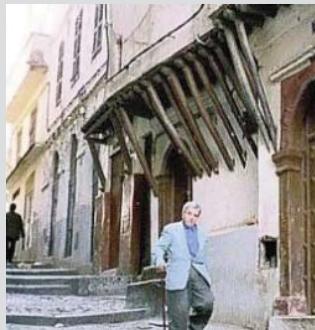
L'autosurveillance, le sport et l'alimentation pour contrer les hyperglycémies

L'autosurveillance, la pratique d'une activité physique telle que la marche et la natation ainsi qu'un régime alimentaire équilibré (manger varié avec des repas fractionnés) sont fortement recommandées chez la femme enceinte pour contrer les hyperglycémies.

R. R.

Habitat :

CONCOURS POUR L'ENTRETIEN DES MAISONS DE LA CASBAH: Sauvegarder la vieille médina d'Alger



Un concours pour la rénovation et l'entretien des maisons de la vieille médina d'Alger par l'habitant ou le propriétaire a été lancé par l'association «Amis d'Alger, Sauvons La Casbah» (ASCA), a-t-on appris hier auprès de l'association. Ce concours ouvert en fait à tous les occupants des maisons de La Casbah, ou «douerettes» devrait récompenser «la maison la mieux entretenue», et promouvoir l'idée de la nécessité de la participation des habitants à la préservation du site. Les inscriptions au concours, qui seront clôturées le 20 juillet prochain, se font au siège de l'association à Bab Djedid. Le concours est accessible aux habitants «réguliers», résidant à la Casbah et qui sont en possession des documents administratifs justifiant l'occupation de la maison, indique l'ASCA dans un communiqué.

S'agissant de la maison susceptible d'être proposée au concours, le règlement exige qu'elle ne doit pas avoir subi des modifications notables (sauf l'introduction d'équipements de confort), ni d'avoir fait l'objet de surélévation ou autres modifications anarchiques.

Elle doit également disposer de meubles et accessoires anciens (lit «El-Kouba», Mezoued, coffre de rangement, miroir vénitien), d'ustensiles originels (nafakh «brasero», quinquen, moulin à café, etc.), ainsi que des effets vestimentaires d'époque, même s'ils ne sont plus utilisés (kekkab «galoch», natte, bijoux).

Le jury, composé selon l'ASCA d'un huissier et de représentants d'associations, d'écoliers, de membres de l'APC de la Casbah et représentants des pouvoirs publics, visitera chacune des maisons proposées au concours et établira le palmarès des candidats retenus, avec l'assistance d'architectes restaurateurs.

La liste des lauréats du concours sera affichée au siège de l'association dans la haute Casbah, à Bab Djedid. La remise des prix aura lieu le 1er novembre prochain.

Le premier lauréat recevra une prime de 1 million de DA, dont 500.000 DA destinés à financer les travaux d'entretien futurs de la maison, précise l'ASCA, présidée par Mme Houria Bouhired.

Le concours de «la maison la mieux entretenue» de La Casbah se veut une action de sensibilisation à travers laquelle l'association vise à «ressusciter le savoir-faire local, réintroduire les pratiques qui ont prouvé leur efficience et récompenser les habitants qui participent activement à la sauvegarde du patrimoine», précise le communiqué.

Elle tend plus particulièrement à renouer avec l'ancien système d'entretien collectif des bâtisses qui avait prouvé son efficacité dans la préservation du cadre bâti de la vieille médina.

«C'est cette pratique qui a été à l'origine du maintien des maisons», estime l'ASCA, déplorant l'abandon ce «procédé thérapeutique local» au profit d'un «mode de gestion bureaucratique qui néglige les liens sociaux». La Casbah d'Alger, dont la rénovation est toujours d'actualité, a été classée en 1992 parmi le patrimoine mondial de l'humanité de l'Unesco.

APS

Des programmes empreints d'une forte volonté de justice sociale

Le gouvernement œuvre à la résorption de la crise du logement, en mettant en place une stratégie cohérente visant, d'une part, à accroître et diversifier l'offre de logement et d'autre part, à veiller au respect des règles de justice sociale dans la répartition des aides de l'Etat.

La diversification de l'offre de logements en fonction des revenus des bénéficiaires est un objectif qui a connu des avancées remarquables grâce à des financements publics massifs, au développement du crédit immobilier, à la bonification des taux d'intérêt, ainsi qu'au relèvement des montants de l'aide de l'Etat.

En plus du soutien accordé aux segments du logement social et rural, l'aide de l'Etat a été étendue à d'autres populations disposant de revenus intermédiaires qui peuvent, désormais, accéder au logement selon diverses formules telles que le logement social participatif (LSP), la location-vente (AADL) et, plus récemment, le nouveau dispositif concernant le logement promotionnel public (LPP).

L'engagement de l'Etat en faveur du secteur de l'habitat est ainsi empreint d'une forte volonté de justice sociale puisque ce sont les segments du logement public locatif et du habitat rural qui bénéficient de la plus grande part des crédits destinés à faciliter l'accès au logement, c'est-à-dire des populations fragiles disposant de faibles revenus.

Le souci de justice sociale se manifeste également à travers la forte volonté des pouvoirs publics d'éradiquer l'habitat précaire. Le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika a, en effet, instruit le gouvernement «de prendre les dispositions et les mesures nécessaires à l'effet de poursuivre les opérations de résorption de l'habitat précaire à un rythme soutenu pour son éradication totale sur



le territoire national».

Dans ce sens, il convient de rappeler que le programme quinquennal de logements 2010-2014 prévoit la réalisation de près de 400.000 logements destinés à l'éradication du parc d'habitat précaire recensé en 2007. Selon les projections du gouvernement, ce type d'habitat devrait être définitivement éliminé au plus tard au début de l'année 2016.

Dans le même sens, la transparence et l'équité dans la distribution des logements sociaux ont été renforcées. La démarche du gouvernement est axée autour de deux priorités : cerner la demande et assurer l'équité dans la répartition.

En vue de déceler les demandes frauduleuses, et veiller au respect du principe selon lequel, le citoyen a droit à l'aide de l'Etat une seule fois, il a été ainsi décidé de procéder à la révision et à la mise à jour du fichier national du logement.

Ce fichier, géré au niveau du ministère de l'Habitat, de l'urbanisme et de la ville, recense l'ensemble des décisions d'attribution des logements publics locatifs, les logements sociaux participatifs, des logements cédés dans le cadre de la location vente, des terrains à caractère social et des aides de l'Etat attribuées pour l'achat ou la construction d'un logement.

La mise à jour du fichier national du logement permet, par ailleurs, de mieux cerner les perspectives d'évolution de la demande. Sur la base d'un diagnostic effectué au niveau des 1.541 communes d'Algérie, le ministère de l'habitat situe «le déficit à près de 700.000 logements et projette de le résorber définitivement d'ici l'horizon 2018 à la faveur des programmes inscrits dans le plan quinquennal 2015-2019.

URBANISME EN ALGERIE:

Nécessité d'un redressement global pour instaurer une vision nouvelle

L'urbanisme en Algérie nécessite un redressement global pour instaurer une vision nouvelle et moderne de l'action urbanistique qui consacrera les normes en vigueur en vue de mettre un terme définitif aux multiples dérives qui défigurent l'environnement urbain, s'accordent à dire experts et spécialistes en politique de l'urbanisme. La promotion d'un cadre urbain esthétique et harmonieusement aménagé constitue une priorité publique eu égard aux mutations économiques et sociales que connaît l'Algérie qui aspire à résorber progressivement les images de désordre qui offrent les constructions inachevées. L'esthétique du cadre bâti est désormais considérée d'intérêt public. Selon le président du conseil national de l'ordre des architectes (Cnoa), Djamel Chorfi, les différents programmes de logements et d'équipements publics réalisés jusqu'à l'heure n'ont pas été fait dans le respect des règles de l'urbanisme. Il a, ainsi, plaidé pour la révision du cadre juridique régissant le domaine urbanistique de manière «à encourager les architectes à faire appel à leur esprit créatif», déplorant l'absence d'un cadre référentiel définissant l'identité architecturale nationale et ses caractéristiques techniques. «Ce cadre permettra d'élaborer des cahiers de charges appropriés aux spécificités de la société algérienne lors des projets de logements», a-t-il estimé. La crise de logement en Algérie, a-t-il poursuivi, a toujours été traitée de manière

quantitative, sous la pression de la demande forte cumulée depuis des décennies, encourageant ainsi l'émergence de cités «dortoirs» qui manquent d'équipements vitaux et d'espaces verts. Pour le syndicat national des architectes agréés algériens (Synaa), cette situation s'explique essentiellement par la «mise à l'écart» de leur corporation du développement économique du pays.

«L'Algérie, aujourd'hui, construit beaucoup. Et, paradoxalement, l'exercice du métier d'architecte n'a jamais été autant mis à mal qu'en ces temps de production intensive du cadre bâti», a souligné son président M. Achour Mihoubi. «Les conséquences de cet état de fait sont visibles et présentes sur plusieurs plans, à tel point qu'on est même arrivé à banaliser, voir à dénigrer et dévaluer le métier d'architecte en lui faisant endosser toutes les responsabilités possibles», a-t-il ajouté.

Le Synaa revendique, à cet égard, la révision des honoraires des architectes et la rédefinition des conditions de l'exercice de la maîtrise d'œuvre.

De son côté, Mohamed Larbi Merhoumi, deux fois lauréat du Prix national de l'architecture, en 1999 et 2004, considère que l'architecte est «socialement marginalisé», en dépit des textes juridiques qui exigent son implication dans les différents travaux de construction, ajoutant que la plus-value de l'architecte revêtait un aspect culturel avant d'être technique. Selon lui, l'Algérie

développe un tissu urbain «anti-social et sans mémoire».

Ces experts sont unanimes à dire que le pays souffre d'une expansion urbaine incontrôlée, d'un étalement non maîtrisé des grandes villes, du non-respect par les différents acteurs des études d'aménagement et de l'insuffisance de coordination des services publics qui veillent sur l'acte d'aménager et celui de bâti. L'aspect environnemental est aussi négligé. Les techniques d'isolation thermique et l'économie de l'énergie demeurent des concepts peu utilisés dans l'architecture algérienne.

«L'anarchie urbanistique» ne se limite pas aux nouvelles zones urbaines, mais touche la plupart des villes algériennes qui connaissent une déterioration du vieux bâti, une expansion continue des bidonvilles à côté des constructions inachevées qui défigurent l'environnement urbain. Une loi sur la conformité des constructions et son achèvement a été promulguée en juillet 2008, mais son application est freinée par «plusieurs difficultés objectives ainsi que des lourdes responsabilités du secteur».

Un observatoire national de la ville a été installé récemment afin de proposer les dispositions susceptibles d'améliorer le cadre de vie du citoyen à l'intérieur des villes algériennes et contribuer à trouver des solutions idoines aux problèmes de l'urbanisme. Le ministère compte également créer une institution

chargée de la mise à niveau des villes, notamment à travers leur restructuration et la correction des dysfonctionnements enregistrés.

Des opérations pilotes seront lancées prochainement. Ces opérations constitueront le cadre référentiel pour l'élaboration d'un programme national de mise à niveau qui s'étendra progressivement à l'ensemble du pays. Par ailleurs, la loi sur l'urbanisme est en cours de révision, en collaboration avec le Cnoa. «Cette révision s'impose du fait que la législation en vigueur ne répond plus aux exigences de l'urbanisme moderne et du développement socio-économique accéléré que connaît le pays», a expliqué le DG de l'Urbanisme et de l'Architecture au sein du ministère, Mohamed Rial. «La législation en cours, devenue obsolète, a été conçue dans un esprit coercitif et illusoire dans la mesure où elle n'a pas produit les effets attendus en terme de maîtrise de la croissance urbaine et d'amélioration de la qualité de notre urbanisme», a-t-il martelé. Les actions engagées visent à reconstruire les instruments de l'urbanisme, notamment le PDAU (plan directeur d'aménagement et d'urbanisme) et le POS (Plan d'occupation des sols), alléger les procédures en terme de délais et de contenu des documents à fournir, intégrer les spécificités de l'architecture nationale dans les cahiers de charges, assurer une mixité sociale dans les nouveaux quartiers et impliquer le citoyen dans sa conception.

Habitat :

LOGEMENT SOCIAUX: Pour une plus grande équité dans la répartition

En raison de la persistance d'une forte demande, la distribution de logements sociaux donne souvent lieu à des troubles à l'ordre public. Face à ce sérieux défi, le gouvernement s'est assigné deux priorités: veiller à une meilleure maîtrise de la demande et assurer une plus grande équité dans la répartition.

En dépit d'une réelle volonté politique et de la mobilisation d'importantes ressources financières, le rythme de construction des logements est demeuré jusque-là en deçà des besoins exprimés. La persistance d'une forte demande est particulièrement vérifiée pour le segment du logement public locatif (LPL). Aux termes de la loi, le logement public locatif ou logement social est un segment réservé aux catégories sociales défavorisées.

L'attribution des logements sociaux est rigoureusement encadrée par les dispositions du décret n° 08-142 du 11 mai 2008. Ce texte définit le logement public locatif, comme «le logement financé par l'Etat ou les collectivités locales et destiné aux seules personnes dont le niveau de revenus les classe parmi les catégories sociales défavorisées et dépourvues de logement ou logeant dans des conditions précaires et/ou insalubres».

Le décret suscité pose, par ailleurs, un certain nombre de conditions préalables pour l'attribution d'un logement LPL. Le postulant à un logement public locatif, doit ainsi résider depuis au moins cinq (5) années dans la commune de sa résidence habituelle et le revenu mensuel du ménage concerne ne doit pas excéder vingt-quatre mille dinars (24 000 DA). Il doit, en outre, avoir 21 ans révolus au moins à la date de dépôt de sa demande.

Le même décret exclut, par ailleurs, tout postulant qui possède en toute propriété un bien immobilier à usage d'habitation, ou est propriétaire d'un lot de terrain à bâtir. De même que sont exclues, les personnes ayant bénéficié d'un logement public locatif, d'un logement social participatif, d'un logement rural ou d'un logement acquis dans le cadre de la location-vente, ainsi que toute personne ayant bénéficié d'une aide de l'Etat dans le cadre de l'achat ou de la construction d'un logement ou de l'aménagement d'un logement rural.

Des garanties en termes d'équité et de transparence

De la réception de la demande à l'affichage de la liste définitive des bénéficiaires, le législateur a mis en place une série de dispositions visant à offrir le maximum de garanties en termes d'équité et de transparence.

Le décret exécutif n° 08-142 précise ainsi que la demande de logement accompagnée des pièces justificatives est déposée auprès de la commission de daira concernée contre remise d'un récépissé portant le numéro et la date



d'enregistrement. Elle est enregistrée suivant l'ordre chronologique de sa réception sur un registre spécial, coté et paraphé par le président du tribunal territorialement compétent.

Présidée par le chef de daira, la commission de daira a pour mission notamment de vérifier la conformité de chaque demande avec les dispositions de la loi et se prononcer sur le caractère social avéré des demandes sur la base des résultats des investigations effectuées par les brigades d'enquête. Dans le cadre de son fonctionnement, la commission de daira est tenue, par ailleurs, de consulter le fichier national du logement. Géré par le ministère de l'Habitat, de l'urbanisme et de la ville, ce fichier national permet de filtrer les dossiers et d'éliminer «les indus demandeurs» ayant déjà bénéficié d'un logement social ou d'une aide de l'Etat. Dans la période récente, selon les chiffres communiqués par le secteur, près de 400 000 demandes concernant les différentes formules de logement aidés (LPL, AADL, LPP, rural) ont été ainsi rejetées.

La commission de daira procède à la notation des demandes selon un barème qui se fonde sur quatre critères essentiels : le revenu du postulant et de son conjoint, les conditions d'habitat, la situation familiale et personnelle et enfin l'ancienneté de la demande. Chaque critère donne lieu à l'attribution d'un certain nombre de points.

Point important, dans tous les programmes de logements publics locatifs à attribuer, il est réservé 40 % du programme aux postulants âgés de moins de trente-cinq (35) ans. Aux termes des opérations de notation, la commission de daira se réunit en présence de tous ses membres pour délibérer sur le classement des postulants selon un ordre décroissant en fonction du nombre de points obtenus. La commission de daira fixe la liste pro-

visoire des attributaires retenus avec un classement par ordre de priorité de chacun des bénéficiaires.

La liste est affichée dans les quatre-vingt (48) heures qui suivent les délibérations au siège de l'assemblée populaire communale (APC) pendant une période de huit (8) jours.

Vers une réforme du dispositif en vigueur

Le législateur offre aux citoyens qui s'estiment lésés par les décisions rendues par la commission de daira, la faculté d'exercer un droit de recours.

Ces derniers peuvent ainsi adresser leurs doléances auprès de la commission de recours créée au niveau de chaque wilaya et présidée par le wali. Sur la base des décisions de la commission de recours, la commission de daira fixe la liste définitive des bénéficiaires.

En dépit des nombreuses garanties offertes aux postulants par le décret n° 08-142 du 11 mai 2008, une réflexion est actuellement engagée entre le ministère de l'Habitat, de l'urbanisme et de la ville et le ministère de l'Intérieur et des collectivités locales en vue de réviser le dispositif en place dans l'objectif d'une plus grande équité.

Évoquée récemment par le ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, Abdelmadjid Tebboune, cette révision viserait une meilleure répartition des programmes de logements en prenant en considération la demande exprimée au niveau local.

Cette nouvelle démarche permettrait ainsi, selon le ministre, «de mieux gérer les impatiences des citoyens». Les demandes seraient ainsi réceptionnées et classées au niveau des communes de résidence et les attributions s'effectueraient en toute transparence au fur et à mesure de la réception des programmes de logement destinés à la commune.

LAGHOUAT Attribution de près de 1500 logements publics locatifs

Quelque 1.480 logements de type public locatif (LPL) ont été attribués dernièrement dans le cadre de la pré-affectedation des programmes de logements à travers diverses communes de la wilaya de Laghouat, a-t-on appris l'hier auprès des services de la wilaya.

Cette opération vient en application des instructions du Premier ministre d'attribuer tous les logements dont les travaux ont dépassé les 60% de réalisation, ont révélé les mêmes sources.

Le quota distribué concerne les communes d'Aflou (650 unités), Ksar El-Hirane (350) et Sidi-Makhlouf (272), le reste étant réparti entre celles de Gueltah Sidi-Saâd, Aïn-Madhi et Toudia.

Dans le même contexte, il sera procédé, en septembre prochain, à l'attribution de 1.500 autres loge-

ments de type LPL dans la commune de Laghouat, réalisés sur les sites d'anciennes habitations précaires ayant été éradiquées, et ce dans les quartiers de Mahafir, Bordj Senouci, Boughenfous et Seddikia, a-t-on signalé.

Il sera procédé également, durant le dernier trimestre de l'année en cours, à l'attribution de 12.000 lots de terrain, dont 2.400 au chef-lieu de wilaya et 2.000 à Aflou, qui viendront s'ajouter aux 14.000 lots réalisés à travers l'ensemble de la wilaya.

La wilaya de Laghouat a bénéficié, durant le quinquennat 2010-2014, de près de 40.000 unités de logements de différentes formules, dont 16.400 de type LPL et 21.000 aides à l'habitat rural, rappellent les services de la wilaya.

Les raisons d'une flambée des prix

Les prix de l'immobilier flambent à Alger et dans toutes les grandes villes du nord du pays. Ala Fédération nationale des agences immobilières (FNAI), on évoque une moyenne de prix de 140.000 DA le m² pour les grandes villes du pays. D'après nos informations, les seuils de prix atteints sont la conséquence d'une conjonction de facteurs : déficit structurel de l'offre de logement, multiplication des intermédiaires, recyclage des surjoufflitudes du marché informel et dysfonctionnement du dispositif de contrôle fiscal.

Le déficit offre/demande paraît être la première cause expliquant la surenchère actuelle des prix. Le président de la fédération nationale des agences immobilières, M. Aouidat, confirme que le marché de l'immobilier est maintenu sous la pression d'un déficit de logement jusque-là non absorbé.

Conséquence des programmes lancés par les pouvoirs publics, les résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) d'avril 2008 confirment, au demeurant, un net recul de la crise du logement.

Les chiffres fournis par l'Office national des statistiques (ONS) révèlent que le taux d'occupation du logement (TOL) est passé de 7,14 en 1998 à 6,4 en 2008. Ce taux devrait évoluer à fin 2014 à 4,5 personnes par logement, à la faveur du programme 2010-2014. Reconnaissant que depuis 1999, l'Etat a beaucoup construit, il relève cependant que les efforts fournis restent encore insuffisants.

«Avec un parc de plus de 7 millions de logements pour une population de plus de 38 millions d'habitants, l'Algérie reste nettement en deçà des normes internationales admises en termes de taux d'occupation de logement», soutient-t-il.

Près de 80 % des transactions immobilières effectuées par des intermédiaires

Au déficit offre/demande, il faut ajouter le rôle néfaste assumé par les intermédiaires illégaux intervenant dans les transactions immobilières. «Près de 80 % des transactions immobilières sont assurées par des intermédiaires anonymes», affirme M. Aouidat, expliquant que «le marché de l'immobilier n'étant pas visible, tout le monde y intervient». Détaillant les dysfonctionnements de ce marché, le président de la FNAI souligne que deux ou trois intermédiaires peuvent se relayer sur un même produit immobilier et provoquer artificiellement une surenchère des prix dans le seul souci d'un gain plus important.

Sur une période de dix ans (2003-2013), l'inflation affectant l'immobilier a, ainsi, connu une ascension vertigineuse oscillant entre 400 et 600 %. Évoquant les niveaux actuels des prix, M. Aouidat affiche une certaine prudence, mais avance «un prix moyen de 140 000 DA le m² pour les villes du nord du pays soit près de 15 millions de dinars pour un F4». Il nuance cependant son propos en précisant que des paramètres liés au site d'implantation (quartier), aux commodités disponibles et à l'âge de la bâtie doivent être pris en compte.

«A Alger, le prix d'un F4 de 90 m² peut ainsi être négocié entre 6 millions et 30 millions de dinars», assure-t-il. M. Aouidat a déploré, par ailleurs, l'absence du métier d'évaluateur de biens, tout en soulignant l'impérieuse nécessité de sa mise en place en vue d'introduire une dose de rationalité dans l'évaluation financière des biens.

Abordant l'impact de certains journaux et sites d'annonces électro-

niques spécialisés, le président de la FNAI a mis en exergue, leur rôle négatif pour la stabilité du marché de l'immobilier, soulignant que «les prix fantaisistes qu'ils affichent participent à alimenter la flambée actuelle des prix de l'immobilier». Ces sites, selon lui, «ne devraient accueillir que les annonces émanant d'agents immobiliers agréés ou directement du propriétaire du bien. Or, dans les faits, ils sont devenus un support aux mains des intermédiaires illégaux et autres bureaux d'affaires.

L'économie informelle nourrit la flambée des prix

Concernant l'origine des fonds qui aujourd'hui alimentent une forte tendance à la flambée des prix, M. Aouidat confirme l'hypothèse d'un blanchiment massif de liquidités financières. «Quand je parle de blanchiment d'argent, cela ne veut pas dire qu'il s'agit nécessairement d'activités illégales (trafic de drogue ou contrebande). De notre point de vue, l'explication la plus probable est que l'argent investi dans l'immobilier est issu de l'économie informelle et de l'évasion fiscale», a-t-il noté. Évoquant également certaines transactions conclues en toute illégalité (vente de logement publics locatifs, et de logement AADL), le président du FNAI a déploré l'existence de telles pratiques qui «sont une porte ouverte à d'inévitables contentieux». «Avec le concours d'intermédiaires, des logements frappés d'incertitude sont cédés par le biais d'une reconnaissance de dette et d'une procuration notariée. Ces transactions conclues en toute illégalité aboutissent en tout cas à des procès devant les tribunaux», a-t-il soutenu. Les transactions illégales touchent également les lots de terrains à bâtir. M. Aouidat relève que des lots de terrains sont encore vendus à la périphérie d'Alger en recourant à la procédure de vente illégale dite «du papier timbré». «Ces transactions conclues en toute opacité, souvent sur des propriétés privées indivisées, aboutissent inévitablement à encombrer les salles d'audience des tribunaux», a-t-il soutenu. Les transactions illégales touchent également les lots de terrains à bâtir. M. Aouidat relève que des lots de terrains sont encore vendus à la périphérie d'Alger en recourant à la procédure de vente illégale dite «du papier timbré». «Ces transactions conclues en toute opacité, souvent sur des propriétés privées indivisées, aboutissent inévitablement à encombrer les salles d'audience des tribunaux», a-t-il soutenu.

«A titre des mesures proposées, M. Aouidat cite ainsi la réévaluation du parc immobilier et une révision à la baisse des taux de l'impôt qui encouragerait le citoyen à déclarer le prix réel de son bien. Pour le président du FNAI, la déclaration du prix réel est doublument avantageuse. Elle devrait permettre, d'une part, au citoyen acquéreur de régler la transaction en toute transparence et sécurité en recourant au chèque bancaire et, d'autre part, d'être correctement indemnisé par sa société d'assurance en cas de catastrophe naturelle. Invitant les citoyens à plus de civisme, M. Aouidat a rappelé que la corporation des agents immobiliers regroupe près de 3000 professionnels agréés à travers le territoire national. En s'adressant à un agent immobilier agréé, disposant d'une assurance et d'une caution bancaire, le citoyen peut conclure sa transaction en toute sécurité», a-t-il enfin souligné.

PROTECTION CIVILE

15534 interventions du 6 au 12 juillet

Durant la période du 06 au 12 Juillet 2014, Les unités de la Protection civile ont enregistré 15 534 interventions dans les différentes secteurs d'interventions pour répondre aux appels de détresses des citoyens, suite à des accidents de la circulation, accidents domestiques, évacuation sanitaire extinction d'incendies, dispositif de sécurité ... etc.

Concernant le secours à personnes, 6898 interventions ont été effectuées avec la prise en charge de 867 blessés traités par nos secours médicalisés, 5838 évacuations sanitaires.

2486 interventions effectuées suite à 1354 accidents de la circulation ayant causé le décès de 53 personnes et 1592 autres blessées, traitées et évacuées vers les structures hospitalières. Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau dans la wilaya de Mascara avec 09 personnes décédées et 42 autres blessées pris en charge par nos secours puis évacuées vers les structures hospitalières suite à 35 accidents de la route.

En outre, nos secours ont effectuées 2431 interventions pour procéder à l'extinction de 1971 incendies urbains, industriels et incendies divers. Par ailleurs, 3719 interventions ont été effectuées durant la même période pour la couverture de 3325 opérations divers et l'assistance aux personnes en danger.

Bordj Bou Arreridj :

La police invite au f'tour des usagers de la route

La sûreté de wilaya de Bordj Bou Arreridj a répondu présente aux dispositifs de solidarité en ce mois sacré, lancée depuis le début du mois de Ramadhan par la DGSN, dans le cadre de l'opération Ramadhan-solidarité.

Avec le principe de la Police de proximité et au service du citoyen, de nombreux policiers se sont retrouvés, vendredi dernier, après qu'ils se sont donné rendez-vous au barrage fixe à l'entrée Est de la ville de Bordj Bou-Arreridj, pour participer à la fameuse « Maidat Iftar » organisée et financée par la DGSN au profit des gens de passage et des nécessiteux et ce, dans le but de mettre en évidence le bon comportement du musulman durant ce mois sacré de Ramadhan. Avec un sourire, les policiers arrêtent d'une main les automobilistes et les guident de l'autre main pour les inviter à rompre le jeûne avec eux. Satisfaits et avec un grand bonheur, les passagers descendaient de leurs voitures pour s'asseoir à la M'aïdât El Iftar de la police. « Un geste que nous avons beaucoup apprécié », dira un automobiliste de Khenchella.

Mouad B.

Les villageois d'Ouled Sidi Saïd bloquent la route



Des dizaines de citoyens du village Sidi Saïd, dans la commune de Bordj Ghadir, une vingtaine de kilomètres du chef-lieu de la wilaya de Bordj Bou-Arreridj ont fermé la route reliant leur commune au chef-lieu de la wilaya pour la deuxième journée consécutive.

Les manifestants protestent contre l'état de dégradation d'une partie de cet axe qui relie leur village au chef-lieu de la commune. Ils y ont dressé dès le début de la matinée des barricades et des blocs de pierres en bloquant complètement la circulation automobile. D'autres revendications ont été soulevées par les habitants du village, à savoir l'absence de l'éclairage public, l'assainissement, les dépôts d'ordures anarchiques et une mauvaise distribution d'eau potable.

Mouad B.

LE FOYER D'ACCUEIL DES CANCÉREUX DE BLIDA

Un parfait substitut à la chaleur familiale et à la convivialité du Ramadhan

Le foyer d'accueil des malades du cancer, ouvert à l'initiative de l'association Al Badr de lutte contre le cancer de Blida, constitue actuellement pour ses pensionnaires un parfait substitut à la chaleur familiale et à la convivialité légendaire du Ramadhan, que chaque musulman tente de recréer durant ce mois sacré, dans sa cellule familiale.



En dépit de leur éloignement de leur famille, les malades accueillis au niveau de ce foyer passent de paisibles journées de jeûne, dans l'attente de recevoir leur traitement tard dans la soirée.

Leur grande foi en Dieu exprimée par le jeûne est l'élément fédérateur de ces malades, issus de différentes wilayas du pays, dont Lahouat, M'sila, Batna, Bejaia, Tizi-Ouzou et Djelfa, et que le hasard a voulu réunir, en ce mois sacré du Ramadhan, autour d'une même table, dont la convivialité et la chaleur a réussi, un tant soit peu, à leur faire oublier, le temps d'un Ftour, l'éloignement de leurs familles et de leurs enfants, a constaté l'APS lors d'une visite de la structure.

Un constat fortement corroboré par une malade de Médéa, qui les larmes aux yeux au souvenir de ses trois enfants qu'elle a du placer chez sa famille, afin de pouvoir venir se soigner.

En effet, selon elle, ces responsables n'ont ménagé aucun effort en direction des malades, avec qui ils partagent leur f'tour, dans une ambiance des plus chaleureuses, créée grâce aux efforts des responsables de ce foyer, a-t-elle affirmé.

En effet, selon elle, ces responsables n'ont ménagé aucun effort en direction des malades, avec qui ils partagent leur f'tour, dans une ambiance des plus chaleureuses, créée grâce aux efforts des responsables de ce foyer, a-t-elle affirmé.

De nombreuses pensionnaires de cette structure ont souligné, à l'occasion, qu'elles tiennent à accomplir leur jeûne en dépit de la maladie. Elles passent ainsi leur journée, à lire le Coran, se reposer, regarder la télévision ou discuter entre elles, tandis que les soirées sont consacrées aux séances

de thérapie, qui commencent généralement vers minuit jusqu'à 2 ou 3 heures du matin.

Des malades des deux sexes ont tenu, à cet égard, à « remercier de tout leur cœur » les responsables de l'association, qui a ont mis à leur disposition ce foyer, « sans lequel ils n'auraient pas pu suivre leur traitement », car « ils n'ont pas assez d'argent pour séjourné dans des hôtels, pour tout un mois ».

Une malade de Tizi-ouzou a assuré avoir retrouvé la convivialité du Ramadhan dans ce foyer, tandis qu'une autre, issue de Médéa, a déclaré, qu'exception faite du « manque ressenti par l'absence de mes enfants et de ma famille, je passe un très agréable Ramadhan, grâce à cette association ».

À noter que certains malades accueillis au niveau de ce foyer ont la possibilité de le quitter les week end, pour rejoindre leurs familles, comme c'est le cas pour deux dames de Tizi-ouzou, et Bordj Menaiel (Boumerdès). Cette structure, deuxième du genre à Blida, après celle de l'association Nassima, contribue dans une grande part à l'accueil des malades du cancer affluant, des quatre coins du pays, vers le centre d'oncologie de Blida. Depuis son ouverture il y a trois ans, ce foyer a accueilli 200 malades issus de 33 wilayas, soit l'équivalent de 7600 nuitées assurées avec une prise en charge totale de ceux qui y transitent (transport, hébergement et restauration), a indiqué le président de l'association, Moussaoui Mustapha.

RELIZANE

Un accident de la circulation dévoile une tentative de trafic de 83 kg de drogue



Un accident de la circulation, survenu hier à Relizane, a dévoilé une tentative de trafic d'une quantité de 83 kilos de kif, a-t-on appris auprès des services de la gendarmerie nationale.

Lors de l'opération de constat d'un accident de la circulation routière, enregistré sur l'autoroute Est-Ouest, à proximité de la commune d'Oued-Rhiou (Relizane), les gendarmes du peloton de sé-

curité routière ont découvert une quantité de 83 kg de kif traité, dans l'habitat d'un véhicule de marque BMW, impliqué dans l'accident, a précisé la même source. Le conducteur du véhicule a pris la

fuite avant l'arrivée des gendarmes sur les lieux. Une enquête est ouverte par la Section de Recherches de gendarmerie nationale de Relizane, ajoute-t-on de même source.

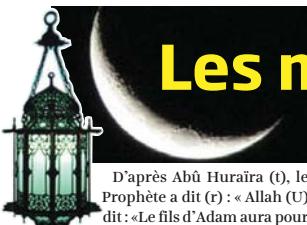
Un séisme de magnitude 6,1 frappe le sud des Philippines



Un séisme de magnitude 6,1 sur l'échelle de Richter a frappé lundi au large de la province de Davao Occidental, située dans le sud des Philippines, selon l'Institut philippin de volcanologie et de sismologie (PHIVOLCS). L'épicentre du séisme a été localisé à 88 km au sud-est de la ville de Don Marcelino, avec une profondeur de 10 kilomètres.

Aucune victime ou perte n'a été signalée jusqu'à présent, mais le

PHIVOLCS a déclaré que des répliques pourraient être ressenties dans des zones situées à proximité de l'épicentre. Les Philippines se situent sur « l'Anneau de feu » du Pacifique, où des plaques tectoniques entrent en collision, provoquant une importante activité sismique et volcanique. Environ 20 à 25 séismes se produisent dans le pays tous les jours, la plupart d'entre eux n'étant pas ressentis par la population.



Les mérites du mois du Ramadhan

De l'Erudit ibn Rajab el Hanbali
(Partie 1)



D'après Abû Huraïra (r), le Prophète a dit (r) : « Allah (U) dit : «Le fils d'Adam aura pour ses bonnes œuvres une récompense qui en vaut dix et pouvant aller jusqu'à sept cents fois plus à part le Jeûne qui est à Moi, et dont la récompense M'appartient. Le jeûneur a délaissé pour Moi plaisir, nourriture, et boisson. Le jeûneur a deux joies : la joie de rompre son jeûne et la joie de rencontrer Son Seigneur. L'haleine d'un jeûneur est meilleure auprès d'Allah que l'odeur du musc. » Allah a fait exception du jeûne concernant les actions dont la récompense est multipliée : chaque œuvre est multipliée par dix et peut augmenter sept cents fois plus à l'exception du jeûne dont l'ampleur de la récompense n'est pas contenue dans ce nombre. Allah (U) n'a toutefois fixé aucune limite à l'énorme récompense qu'il a réservée à cette adoration ; le jeûne est une forme d'endurance. Or, Allah (U) dit : (Allah rétribue les patients sans compter). C'est pourquoi, selon un Hadith, le Prophète (r) a qualifié le jeûne de patience. Dans un autre Propos, il a dit (r) : « Le jeûne, c'est la moitié de la patience. »

Il faut savoir que la patience se vérifie à trois niveaux : il faut endurer en effet les obligations du Seigneur, endurer face à Ses interdictions, et endurer face au destin. La patience, à ses trois niveaux, est contenue dans le jeûne (Siyâm). Celui-ci requiert de supporter à la fois les obligations d'Allah, Ses interdictions qui s'incarnent dans les envies du jeûneur, la douleur de la faim et de la soif, et la faiblesse du corps et de l'esprit. Cette douleur est le fruit des œuvres pieuses à l'origine de la récompense du jeûneur.

Sache que certains moyens permettent de multiplier la récompense des œuvres. Ceux-ci sont parfois liés aux différents lieux où sont consacrées certaines œuvres à l'exemple des Lieux saints. Ainsi, les prières sont multipliées dans les deux Mosquées de la Mecque et de Médine comme le Prophète (r) l'indique : « Une prière dans ma Mosquée vaut mieux que mille prières dans toute autre mosquée à l'exception de la Mosquée Sacrée. »[4] D'autres fois, ils sont liés à certaines périodes comme le mois de Ramadhan et les dix premiers jours de Dhû'l Hidja comme le Prophète (r) le souligne : « Qui conçoit y consacre une action parmi les bonnes actions, il est comme celui qui s'adonne à une obligation les autres mois. Qui conçoit s'adonne à une obligation durant ses jours, il est comme celui qui s'adonne à soixante-dix obligations les autres mois. »

Si l'on sait que le Siyâm en lui-même vaut plus au niveau de la récompense que les autres bonnes actions, il faut savoir que le mois de Ramadhan vaut bien plus à ce niveau que les autres jours de jeûne grâce aux vertus liées à sa période. D'autant plus que le jeûne de manière générale constitue l'un des piliers de l'islam qu'Allah a prescrit à Ses serviteurs et sur lesquels cette religion est fondée. Allah a affilé le jeûne à Lui-même indépendamment des autres adorations en ces termes : « à part le jeûne qui est à Moi » ; les légitimes et d'autres savants ont fait de nombreux commentaires sur le sens de ces paroles et ont avancé un certain nombre d'hypothèses pour les expliquer. Deux d'entre elles méritent toutefois une meilleure attention :

Premièrement : Le jeûne consiste à sacrifier les envies de l'âme et les passions originales qui sont les penchances qu'Allah (U) a insufflées à l'homme. Aucune autre adoration n'est en mesure de remplir cette fonction. Il incombe durant l'état de sacralisation, il est vrai de renoncer aux rap-

ports sexuels et à ses prémisses telles que les parfums, mais il n'est pas interdit pour autant de jouir des autres besoins naturels tels que boire et manger. Cela est aussi vrai pour l'Iktâf (retraite spirituelle) bien qu'il soit malgré tout lié au Siyâm. Au moment de la prière notamment, le fidèle doit délaisser toutes ses envies naturelles, cependant cette période est tellement courte qu'elle ne peut engendrer la faim et la soif. Celui dont l'esprit est absorbé par un plat quelconque doit même satisfaire son envie avant d'entamer sa prière. C'est pourquoi, il faut manger avant de prier.

En revanche, comme le jeûne s'étend sur toute la journée il va forcément provoquer la faim. Dès lors, le jeûneur ressent le besoin impérieux de manger surtout en été où les journées sont longues et torrides. C'est pourquoi, comme le rapportent certaines annales, le jeûne en été fait partie intégrante de la foi. Le Messager d'Allah (r) faisait le jeûne du Ramadhan au cours de ses voyages sous la chaleur torride de l'été indépendamment de ses Compagnons comme le confirme Abû Dardâ. Arrivé à l'Arj en effet, il avait tellement chaud et soif qu'il se versait de l'eau sur la tête (r), car il jetait. Se priver pour Allah (U) d'une chose qui est disponible, alors que personne n'est au courant en dehors du Seigneur, c'est la preuve formelle de la véracité de la foi. Le jeûneur a conscience d'avoir un Seigneur qui l'observe dans ses moments les plus intimes. Celui-ci lui interdit de succomber au cœur de l'intimité à ses désirs les plus naturels. Il se fait un devoir d'obéir à Son Seigneur, de se soumettre à Ses ordres, et de s'éloigner de Ses interdits par crainte de subir Son châtiment, et par espoir de gagner Sa récompense. Allah (I) va donc le récompenser pour cette action qu'il se réserve à Lui-même d'entre toutes les actions. C'est pourquoi, il a déclaré ensuite : « Il a délaissé pour Moi plaisir, nourriture, et boisson. »

Lorsque le croyant en état de jeûne prend conscience que la satisfaction de Son Maître se confine dans la privation de ses plaisirs, il privilégie alors la satisfaction de Son Maître à ses propres plaisirs. Il trouve ainsi un plaisir à sacrifier ses plaisirs pour Lui plaisir, car il est fermement convaincu qu'il l'observe à tout moment. Il sait pertinemment que Sa récompense et Son châtiment sont bien plus élevés que la simple jouissance de manger à l'insu des autres ; il sacrifie ainsi les passions de son âme pour plaire à Son Seigneur. Il serait plus pénible au croyant de trahir son engagement en cachette que de se voir cribler de coups. Tel est le signe révélateur de la foi. Autrement dit, le croyant déteste succomber aux jouissances qu'il affectionne. Ainsi, son plaisir dépend de l'agrément de Son Maître, même au dépend de ses passions. En parallèle, une certaine douleur l'éloigne des actes que Son Maître déteste quand bien même

ses passions les lui commanderaient comme il est dit :

*Son châtiment pour toi est velouté
sa distance pour toi est proximité
Toi, tu es comme mon âme
tu es même bien plus aimé
Il me suffit pour mon amour
d'aimer ce que tu as aimé*

Deuxièmement : le Siyâm est un secret entre le serviteur et Son Seigneur que nul ne peut percer, car il est formé par une intention intérieure que personne ne peut découvrir en dehors d'Allah. De plus, le jeûneur se prive de satisfaire certaines envies qui en général s'assouviennent à l'insu des gens. Cela explique pourquoi il est dit que les anges ne l'inscrivent pas. Il est dit aussi, ce qui peut revenir à la première hypothèse, que celui-ci n'est porté par aucune ostentation. Celui en effet qui délaisse les appétits de son âme pour Dieu (U) de sorte que personne ne le sache en dehors de Celui qui lui impose Ses Lois (à travers les interdictions et les obligations), aura véritablement éprouvé sa foi. Allah (I) aime que Ses serviteurs se comportent envers Lui avec discrétion. Les gens qui l'aiment, aiment également se comporter discrètement envers Lui de sorte que personne ne puisse avoir accès à leurs œuvres en dehors de Lui. Certains voudraient même avoir l'opportunité de Lui vouer une action sans que les anges scribes ne s'en rendent compte. Quelqu'un a avoué après avoir été trahi dans son intimité : « La vie m'importe lorsque nous avions des relations secrètes entre Lui et moi. » Il a ensuite souhaité mourir, et il s'est vu exaucer son vœu.[5] Les bien-aimés d'Allah sont jaloux de faire découvrir aux jaloux les secrets qu'ils gardent entre eux et Lui, ceux qu'il aime et qui l'aiment.

Ne propage pas le secret gardé, car moi je suis jaloux de citer mes bien-aimés aux amis

Se dévouer à Allah (Y) en délaissant les appétits de l'âme qui s'incarnent dans les boissons, les nourritures, et les relations sexuelles confère un certain nombre d'avantages :

Cette privation permet entre autres de brider son âme, car en apaisant sa faim et sa soif, et en ayant des contacts avec les femmes, l'individu a tendance à s'oublier (ou à se laisser aller) et à devenir fougueux. Elle permet également au cœur de se recueillir dans la méditation et l'évocation d'Allah, car en se soumettant à ses passions, l'individu risque d'endurcir son cœur et le rendre aveugle. Cette situation forme un rempart à la méditation et à l'évocation d'Allah sans compter qu'elle génère l'oubli. Quand le ventre se vide de boisson et de nourriture, le cœur s'illumine et s'attendrit inévitablement. Il se libère de sa dureté pour s'enferrer dans la méditation et l'invocation. Cette privation en outre permet aux riches de se rendre compte qu'Allah les a comblés de Ses faveurs en mettant à leur dis-

position ce qu'il a privé à bon nombre de gens pauvres. Ils jouissent d'un excédent de boissons, de nourritures, et d'épouses auquel il leur est difficile de renoncer, ne serait-ce qu'une courte période. Ce sacrifice leur rappelle forcément que certains en sont démunis en permanence. Ils ne peuvent que remercier leur Seigneur qui leur a fait la grâce de les avoir rendus riches. Cette expérience va également les porter à la clémence envers leurs frères indigents en compatissant à leur détresse dans la mesure du possible.

Le jeûne notamment réduit la circulation du sang qui sert de conduit à Satan dans le corps humain. Le diable circule en effet dans les veines de l'être humain tout comme le sang. Le jeûne permet donc d'entraver les insufflations du diable. Il sert à briser les remparts des passions et de la colère. C'est pourquoi, le Prophète (r) a considéré le jeûne comme un rempart aux envies sexuelles.

Sache qu'il ne suffit pas pour se vouer entièrement à Allah (I) en état de jeûne, de se priver des plaisirs qui sont licites en temps normal, mais il faut de surcroît renoncer aux péchés qui sont interdits en permanence comme le fait de mentir, d'être injuste, de causer du tort à autrui au niveau du sang, de l'honneur et de l'argent. C'est pourquoi, le Prophète (r) affirme : « Allah n'a pas besoin que se prive de manger et de boire quiconque ne veut pas délaisser la calomnie, ses effets, et les mauvais comportements. » Certains anciens assument : « Le plus bas degré du jeûne, c'est de se priver de boissons et de nourritures. » Dans ce registre jâbir a dit : « Quand tu jeûnes, tes oreilles, tes yeux, et ta langue doivent jeûner (s'abstenir) de mentir, et de faire des péchés. Ne fais pas de mal au voisin, et sois sincère et respectueux toute la journée. Fais en sorte que les jours où tu jeûnes soient différents de ceux où tu ne jeûnes pas. »

*Si mon ouïe je n'ai pas retenu
Ni baissé la vue ou ma langue gardé
Je n'aurais de mon jeûne que la soif et la faim
Et aurait jeûné un jour sans avoir jeûné*

Le secret de cette équation, c'est qu'il n'est pas possible de se dévouer à Allah (I) à travers la privation des plaisirs licites dans le but de parvenir à la plénitude, sans se priver avant tout des plaisirs interdits. À la fois commettre des péchés et s'abstenir des jouissances licites équivaut à se consacrer à des actions volontaires au dépend de ses obligations. Le jeûne somme toute reste valable aux yeux de la majorité des savants si bien qu'il ne faut pas le refaire. Un péché quelconque ne peut en tout état de cause véritablement altérer un acte d'adoration dans la mesure où celui-ci n'est pas directement lié à l'adoration en question. Tel est donc l'argument sur lequel l'opinion de la majorité des savants est fondée.

D'après el Musnad de l'Imam Ahmed, à l'époque du Prophète (r), deux femmes en état de jeûne faillirent mourir de soif. Quand cette affaire fut soulevée au Prophète (r), il s'est détourné. Mais ces deux femmes furent à nouveau évoquées en sa présence. Il décida alors de les faire demander et une fois devant lui, il leur ordonna de vomir. Celles-ci vomirent dans un pot du sang mélangé avec du pus, de la sanie, et de la chair fraîche. Le Prophète (r) s'est dès lors exclamé : « Ces deux femmes se sont abstenu de consommer des choses qu'Allah a rendues licites, mais elles se sont rassasiées de choses qu'il a défendu de consommer ; l'une venait s'asseoir chez l'autre pour manger la chair des gens. »

*Traduit par : Karim Zentici
Relu par Abu Hamza Al-Germâny*

AVC

Attention à l'agressivité

Le stress, la dépression et l'hostilité sont des facteurs de risque pour les accidents cérébraux vasculaires selon les résultats d'une étude scientifique américaine publiée dans la revue médicale Stroke de l'American Heart Association.

Les chercheurs de l'université du Minnesota ont voulu comprendre l'impact des facteurs psychologiques sur les accidents vasculaires cérébraux. Ils ont mené une étude sur 6 700 adultes âgés de 45 à 84 ans qui ont répondu à des questionnaires précis sur leur niveau de stress, la dépression, l'agressivité et la colère. Ils ont analysé l'agressivité et la colère, la négativité du modèle, l'hostilité et en évaluant leurs attitudes et leurs sentiments. Les participants ont été suivis pendant 15 ans et 1 000 d'entre eux se souffraient de maladie cardiaque. Au cours de cette période, 147 ont eu des attaques cérébrales et 43 un accident vasculaire transitoire (l'AVC est un déficit neurologique soutain et temporaire. Ses symptômes cliniques durent moins d'une heure).

Les AVC aliment l'agressivité

Si la colère n'augmente pas les risques de subir un AVC, la dépression, le stress et l'agressivité semblent être liés à une augmentation d'accidents vasculaires cérébraux.

En effet, les résultats de cette étude révèlent que les symptômes dépressifs augmentent de 86% le risque d'avoir une attaque cérébrale ou un AIT, que les individus qui sont chroniquement stressés ont un risque 59% plus élevé d'avoir ce type d'attaques. Les gens cyniques et agressifs sont eux 2 fois plus touchés par ces accidents.

« On concentre tellement sur les facteurs traditionnels de risque : le niveau de cholestérol, la pression sanguine, la cigarette etc. et la colère est très importante. Mais une étude comme celle-là montre que les facteurs psychologiques doivent être aussi considérés », explique l'une des auteurs de l'étude, Susan Everson-Rose, professeur de médecine associée à l'université du Minnesota à Minneapolis.

« Compte tenu du vieillissement de la population, il est important d'examiner ces autres facteurs de risques. Car, l'AVC est une maladie qui touche majoritairement les personnes âgées » explique Susan Everson-Rose. Chaque année en France, 150 000 personnes



sont victimes d'AVC, faisant 33 000 décès. Plus de 771 000 personnes d'entre elles en subissent encore les séquelles. C'est la 3e cause de mortalité après les cancers et

l'infarctus du myocarde et la 2e cause de dépendance après la maladie d'Alzheimer. 3 personnes sur 4 ayant eu un AVC a plus de 65 ans.

Des amandes pour prévenir les maladies cardiovasculaires

Une poignée d'amandes par jour pourrait nous préserver des maladies cardiovasculaires : c'est en tout cas ce que vient de montrer une récente étude britannique.

Les amandes, elles ont tout pour plaire. Côté santé, elles nous aident à gérer notre stress, à prévenir les maladies cardiaques, à repousser la faim et (même là) à lutter contre les hémorroïdes. Côté beauté, elles entretiennent

notre bronzage, participent à notre combat contre l'acné et, réduites en poudre, sont du bien à notre peau...

Une récente étude menée par l'université de Paris (Grande Bretagne) vient d'ajouter une ligne à la longue liste des bénéfices santé des amandes : celle-ci contribue à prévenir, en plus, de prévenir les maladies cardiovasculaires.

Ces travaux, publiés dans la

revue scientifique Free Radical Research, se sont basés sur la comparaison de deux groupes de personnes. Dans le premier groupe, les participants mangeaient 20g d'amandes, tandis que dans le second, ils avaient pour consigne de consommer 50g d'amandes par jour.

L'amande, un super aliment

Au bout d'un mois, les chercheurs (sous la direction du

professeur en biologie Helen Griffiths) ont constaté que le sang des « mangeurs d'amandes » était beaucoup plus riche en alpha-tocopherol, une forme de vitamine E qui est largement et fréquemment utilisée pour lutter contre le cholestérol et la dépression, ainsi pour effet de lutter contre les maladies cardiovasculaires. »

« Cette étude confirme que l'amande est un super-aliment, a ajouté le Pr Griffiths. En consommant une poignée (50g) par jour pourraient se priver à nous pour la santé des maladies cardiovasculaires. »

Seul bémol : une poignée d'amandes coûte tout de même 2,50 euros, contre autant qu'une baguette entière ou qu'un pain au chocolat...

Consommer des protéines pour diminuer le risque d'AVC

Selon une récente étude chinoise, consommer 20g de viande ou de poisson par jour réduirait significativement le risque d'accident vasculaire cérébral.

En 2010, une personne était hospitalisée toutes les 4 minutes pour un accident vasculaire cérébral. L'AVC est toujours la troisième cause de mortalité chez les hommes et la première chez les femmes, en particulier chez les personnes âgées (plus de 65 ans).

Une récente étude chinoise publiée dans la revue scientifique Neurology a peut-être trouvé un moyen de réduire les risques d'AVC de l'ordre 20% : pour cela, il suffirait de manger environ 20g de viande ou de poisson par jour (un filet de saumon, par exemple, ou une cuisse de poulet). Un bémol cependant : il faut tout de même éviter la viande rouge, qui aurait l'effet inverse... Par ailleurs, l'étude montre aussi que cette baisse ne concerne que les protéines animales : 20g de tofu par jour n'a définitivement



pas le même effet que 20g de dinde...

Un million de décès pourraient être évités chaque année.

Pour en arriver à cette conclusion, les chercheurs de l'université de médecine de Nanjing (Chine) ont étudié le bilan nutritionnel de plus de 254 000 personnes pendant près de 14 ans.

« Une alimentation à base de protéines permettrait de réduire la pression sanguine et donc les risques d'AVC de l'ordre de 20%, résume le Dr. Xinfeng Liu, l'une des auteurs de l'étude. Une telle diminution permettrait d'éviter plus d'un million de décès dans le monde chaque année. »

Attention, les auteurs de l'étude rappellent quand même que, pour se protéger de l'AVC, il ne suffit pas de dévorer un poulet par jour : il est également important d'éviter l'alcool, le tabac et les sources de cholestérol...

illet 2014

Le blanc de poulet préviendrait des AVC

Manger du blanc de poulet ou un filet de saumon par jour permettrait de réduire les risques d'AVC de 20% selon une nouvelle étude scientifique chinoise.

Les protéines du poulet et du saumon aideraient à prévenir des maladies cardiaques selon les résultats d'une étude publiée dans la revue médicale *the journal Neurology*. En consommer quotidiennement permettrait de diminuer de 20% les risques d'AVC. Les chercheurs de l'École de médecine de l'Université de Nanjing ont analysé les résultats de sept études sur l'alimentation portant sur de 254 489 personnes qui ont été suivies médicalement pendant 14 ans.

Ils ont constaté que les individus qui mangeaient 20 grammes de poisson ou de blanc de poulet chaque jour étaient 20% moins susceptibles de subir un AVC que ceux qui n'en mangeaient pas ou peu. Et, pour chaque 20 supplémentaires de protéines consommées, le risque serait encore réduit par 26%. Les résultats de cette étude révèlent que les protéines animales semblent être plus protectrices que les protéines végétales. En effet, « la protéine animale abaisse la pression artérielle, et les acides gras, les oméga-3 et les oméga-6, protègent les AVC », explique le Dr Liu Xinfeng, co-auteur de l'étude.

On estime que 1,4 millions de décès par AVC pourraient être évités chaque année dans le monde par une grande consommation de protéines animales ou de poisson hors celles de la viande rouge et viandes transformées.

Mais attention à la viande rouge

En revanche, la viande rouge et viandes transformées (saucisse, bacon...) ne procurent pas ces effets bénéfiques pour la santé. Les chercheurs américains de la Harvard Medical School ont constaté que consommer une portion de viande rouge quotidiennement présente de nombreux risques pour la santé : cette habitude augmente le risque de mortalité de 13%, le risque de maladie cardiovaskulaire de 18% et le risque de mortalité par cancer de 10%.

Les chercheurs de l'Université de Harvard, dans une étude publiée en juin 2014, suggèrent les protéines de la viande rouge d'accélérer la division cellulaire et la croissance tumorale. De plus, les viandes rouges sont souvent riches en produits chimiques tels que les nitrates, des substances déjà classées comme cancérogènes probables.

« Si des recherches supplémentaires sont nécessaires pour établir des recommandations définitives de consommation de poulet ou de saumon, les résultats de cette étude sont convaincants et doivent nous mobiliser pour un changement d'alimentation », conclut le Dr Liu Xinfeng.

AVC : LES TRAITEMENTS PROGRESSENT

L'accident vasculaire cérébral est désormais considéré comme aussi urgent qu'un infarctus du cœur. Car on dispose aujourd'hui de traitements efficaces, à condition d'être appliqués rapidement. Certains font alors des merveilles.



Un accident vasculaire cérébral est la conséquence du manque brutal d'apport de sang dans une partie du cerveau (ischémie). Il peut être la conséquence d'une occlusion (thrombose) d'une artère cérébrale ou d'une embolie (migration d'un caillot). Le déficit neurologique dépend de la région cérébrale soumise au manque d'oxygène. Plus il dure, plus la perte de neurones est importante, et plus le risque de séquelles (paralysie) augmente.

Le nombre d'accidents vasculaires cérébraux ne cesse d'augmenter. Près de 130 000 personnes l'an dernier ont fait l'expérience angoissante d'un visage qui se fige, d'un bras qui se répond plus ou d'une parole qui se bloque. Parmi elles, 25% avaient moins de 65 ans, preuve que ces accidents ne surviennent pas que chez les seniors. Ils sont d'ailleurs aussi en augmentation chez les adultes plus jeunes.

Si leur traitement a beaucoup progressé, c'est d'abord grâce à l'organisation de leur prise en charge dans des centres spécifiques. Ces unités de soins intensifs neuro-vasculaires disposent d'un matériel d'imagerie qui permet de poser rapidement le diagnostic : il s'agit bien d'un caillot, il est situé dans quelle zone du cerveau, peut-on le dissoudre. Si oui, c'est urgent. Le blocage de la circulation du cerveau entraîne une lésion rapide des neurones. 1,9 million sont perdus chaque minute après un AVC, mais le temps qui détermine s'il y a ou non du cerveau à sauver.

La référence : c'est le traitement médical. Le traitement médical consiste à réaliser ce qu'on appelle une thrombolyse. Le médecin injecte dans une veine du bras un produit qui va dissoudre le caillot dans l'artère du cerveau. Pour être efficace, il doit être réalisé rapidement et reste possible jusqu'à 4 h 30 après l'apparition des premiers symptômes de l'AVC. La récupération, parfois spectaculaire, permet alors le retour au domicile le jour même. On estime qu'à bout d'une heure, on sait si le traitement a été efficace. Ce qui est le cas dans 30% des cas. La thrombolyse chez mieux que les branches distales des petits vaisseaux, qui ne sont pas les AVCs les plus graves. Mais 77% des patients ne peuvent bénéficier de ce traitement, soit parce qu'ils arrivent trop tard aux urgences, soit parce qu'ils présentent des contre-indications. On peut réaliser une thrombolyse après une intervention chirurgicale ou une hémorragie récente (hors des deux semaines précédentes), si le patient est sous anticoagulant. Des situations qui ne sont pas rares chez les personnes âgées et qui ont conduit les médecins à mettre au point d'autres traitements.

La nouveauté : c'est l'intervention endovasculaire

Il s'agit cette fois d'aller dissoudre le caillot de façon mécanique. Le neuro-radiologue introduit dans la veine fémorale (qlf de l'abdomen) un cathéter munie d'un petit dispositif (stent) qui est glissé jusqu'à l'artère du cerveau endommagée. En se déployant, le stent rétablit la circulation cérébrale, puis attrape le caillot dans ses mailles pour le retenir. Un dispositif de deuxième

génération (Solitaire™) est actuellement à l'essai, avec des premiers résultats très encourageants. La dernière étude a même dû être arrêtée car les bénéfices observés étaient si bons qu'il devenait difficile de continuer à traiter une moitié des patients avec un dispositif manifestement moins bien ! Trois publications montrent une efficacité de la méthode «

mécanique » voisine de celle du traitement médical, mais les études prises en compte concernaient en majorité le premier dispositif. Aujourd'hui, les résultats seraient plus proches de 60% de bons résultats quand les indications sont bien posées.

L'objectif : c'est une meilleure organisation

L'expérimentation de ce dispositif deuxième génération se poursuit, notamment pour préciser les indications et les délais. « On considère maintenant qu'il ne faut pas attendre. En l'absence de résultat de la thrombolyse au bout d'une demi-heure, on commence à préparer la salle de neurologie », explique le Pr Cognard, chef du service de neuroradiologie interventionnelle du CHU de Toulouse, qui participe à l'expérimentation en France. Le traitement endovasculaire ferait surtout des merveilles en cas d'occlusion des grosses artères cérébrales. Et il serait possible de le pratiquer jusqu'à 6 heures après l'accident. Autre avantage : il peut être effectué chez des patients sous anticoagulants. Mais faut-il le réaliser sous anesthésie ou non ? La question n'est pas tranchée. Certaines équipes préfèrent cette solution car elle assure l'immobilité du patient. D'autres apprécient le fait de voir les réactions du patient en direct pour guider leur geste, même si celui-ci se déroule bien sous le contrôle de l'imagerie. Ces avancées techniques ne profitent toutefois au plus grand nombre que si l'organisation des soins continue de s'améliorer. Pour cela les unités spécialisées dans lesquelles on est dirigé devraient en composer le 15 pour une suspicion d'AVC doivent encore se développer. De 125 actuellement, leur nombre devrait passer à 140 cette année.

De nouveaux médicaments pour éviter les récidives

La prévention d'un nouvel accident vasculaire cérébral (AVC) peut passer par la prise d'anticoagulants. En ralentissant la coagulation naturelle, ces médicaments évitent la formation de caillots. Mais leur risque est de provoquer l'effet inverse, autrement dit une hémorragie. C'est pourquoi une surveillance de la coagulation (dosage de TINR) doit être effectuée régulièrement avec les anticoagulants de référence que sont les anti-vitamines K.

Un casque à micro-ondes pour repérer les AVC

Des scientifiques suédois ont inventé un casque qui permet de déterminer, sur le chemin de l'hôpital, si un patient a fait un accident vasculaire cérébral.

On le sait lors de la survenue d'un accident vasculaire cérébral, mais il faut faire des mesures pour sa prise en charge. En une heure, ce sont 1,2 millions de neurones qui sont perdus et après 4h30 il est trop tard pour un traitement qui révasculariserait le cerveau.

Conscients de cette urgence, des scientifiques suédois ont mis au point un casque qui permet de déterminer, sur le chemin de l'hôpital si le patient a fait un AVC.

Les essais sur 45 patients réussis. Le casque fonctionne en faisant rebondir des micro-ondes à travers le cerveau, afin de voir si il y a un caillot dans le sang (ce qu'on appelle une hémorragie cérébrale) ou si une artère est bouchée par un caillot. Les premiers essais, menés

sur 45 patients, ont tous été conduits avec succès et ont encourageant maintenant de développer cette technologie pour la mettre à disposition des ambulanciers et, pourquoi pas, de l'appliquer dans les avions.

A l'heure actuelle, les unités d'AVC sont prises en charge dans des unités neuro-vasculaires, des unités de soins d'urgence spécialisées équipées en appareils de diagnostic et de thérapie et de décision des médecins. Mais ces unités ne couvrent pas encore tout le territoire français et la prise en charge du patient risque de prendre du retard.

Le casque à micro-ondes permettrait d'accélérer cette prise en charge. Mais d'autres essais doivent encore être menés avant de généraliser son usage.

EGYPTE

La justice acquitte l'ancien Premier ministre de Morsi

Un tribunal égyptien a acquitté dimanche l'ancien Premier ministre Hicham Qandil, accusé de violation de la loi en s'abstenant de procéder à une ordonnance judiciaire, a rapporté l'agence de presse officielle MENA.

M. Qandil, qui était le Premier ministre du président égyptien renversé Mohamed Morsi, a été condamné en septembre dernier à un an de prison pour n'avoir pas fait exécuter un jugement annulant la privatisation d'une entreprise publique. La Cour de cassation a annulé le verdict et a acquitté l'ex-Premier ministre islamiste. Le département pénitentiaire a confirmé que M. Qandil serait libéré en raison de son acquittement, "à moins qu'il soit recherché dans d'autres affaires."

M. Qandil devient ainsi la première personnalité parmi les loyalistes de Morsi à être libérée par les institutions judiciaires depuis la répression massive à l'encontre des partisans de Morsi l'an dernier.

AFRIQUE

Mme Zuma pour une collaboration «étroite» avec les nouveaux membres du groupe des Sages de l'UA

La présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), Nkosazana Dlamini Zuma, se réjouit de la perspective d'une collaboration «étroite» avec les nouveaux membres du groupe des Sages de l'UA, dont le représentant pour l'Afrique du Nord, l'Algérien Lakhdar Brahimi, a indiqué hier un communiqué de l'instance continentale.

«La présidente de la Commission de l'UA se réjouit de la perspective d'une collaboration étroite avec les nouveaux membres du groupe des Sages de l'UA», souligne le communiqué.

Le nouveau groupe des Sages de cinq membres a été nommé lors du 23ème sommet ordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement tenu à Malabo (Guinée équatoriale) les 26 et 27 juin derniers.

Il est composé de Lakhdar Brahimi (Algérie) pour l'Afrique du Nord, d'Edem Kodjo (Togo) pour l'Afrique de l'Ouest, d'Albina Faria de Assis Pereira Africano (Angola) pour l'Afrique centrale, de Luisa Diego (Mozambique) pour l'Afrique australe et de Specioza Naigaga Wandira Kazibwe (Ouganda) pour l'Afrique de l'Est. L'ancien groupe des sages était présidé par le défunt président Ahmed Ben Bella (Algérie). Les nouveaux membres du groupe prendront leur fonction, pour un mandat de trois ans, en septembre prochain, lors d'une cérémonie qui se tiendra au siège de l'UA à Addis Abéba.

La présidente de la Commission s'est dite convaincue que les nouveaux membres du groupe donneront un «élan supplémentaire aux efforts que déploie l'UA en vue de la prévention des conflits, s'appuyant en cela sur les progrès réalisés à ce jour». Le groupe des Sages de l'UA est l'une des composantes de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) telle que prévue par le protocole de 2002 relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS).

Le groupe, qui a été mis en place à Addis Abéba en décembre 2007, est composé de personnalités africaines hautement respectées, qui ont apporté une contribution exceptionnelle à la cause de la paix, de la sécurité et du développement sur le continent.



SAHARA OCCIDENTAL

Le Conseil des ministres sahraoui met en garde contre les manœuvres du régime marocain

Le Conseil des ministres sahraoui a mis en garde contre les manœuvres du régime marocain qui tente d'enfoncer les pays voisins dans l'engrenage de la drogue et du terrorisme, a indiqué dimanche l'agence de presse sahraouie (SPS).

Dans un communiqué rendu public à l'issue d'une réunion présidée dimanche par le président de la RASD et secrétaire général du Front Polisario Mohamed Abdelaziz, le Conseil des ministres a souligné les dangers de la politique du Maroc visant à enfouir les pays voisins dans l'engrenage de la drogue «étant le plus grand producteur et exportateur de cannabis dans le monde».

Le Conseil des ministres a précisé que de tels agissements «réflètent la politique de blocage pratiquée par l'occupant marocain face aux efforts internationaux pour la décolonisation de la dernière colonie en Afrique».

Le Conseil des ministres a condamné «les attaques marocaines contre l'Union



africaine (UA) et contre l'Algérie après la nomination par l'UA de Joachim Chissano en tant qu'envoyé spécial au Sahara occidental».

Le Conseil a en outre exprimé sa solidarité et son soutien à la résistance pacifique menée par les Sahraouis dans les territoires occupés du Sahara occidental appelant à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple sahraoui.

Il a également appelé l'ONU et l'UA

à «agir pour mettre fin à l'occupation marocaine illégale du Sahara occidental, et à exercer toutes les pressions nécessaires contre le Maroc pour l'amener à se conformer à la légalité internationale notamment par l'arrêt de ses violations flagrantes des droits de l'homme et du pillage des richesses sahraouies, la démolition du mur de la honte et la libération de tous les prisonniers politiques sahraouis détenus dans les prisons marocaines».

Le Parlement des îles Canaries exprime son soutien à la cause sahraouie

Le Parlement des îles Canaries a affirmé son soutien, sans réserve, à la cause du Sahara Occidental et au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, a indiqué le représentant du Front Polisario dans les îles Canaries Hamdi Mansour.

Dans une déclaration à l'agence de presse sahraouie (SPS) à l'issue de la visite d'une délégation du Front Polisario dans la région, dirigée par Khatri Addouh, président du Conseil national sahraoui, M. Mansour a souligné que «les sept partis représentés au Parlement des îles Canaries soutiennent, sans réserve, la cause sahraouie et le droit du peuple sahraoui

à l'autodétermination». Le responsable a rappelé que des «délégations des îles Canaries effectuent des visites aux camps des réfugiés sahraouis et dans les villes occupées pour constater la situation des droits de l'homme dans ces régions». M. Hamdi Mansour a indiqué que l'étape ayant précédé la dernière réunion du Conseil de Sécurité internationale a été marquée par une vaste campagne sur les droits de l'Homme.

Le responsable a rappelé en outre que les îles Canaries accueillent chaque année 200 enfants sahraouis qui viennent passer leurs vacances dans cette région espagnole.

TUNISIE

L'ex-Premier ministre Ali Larayedh nouveau secrétaire général d'Ennahda

L'ex-Premier ministre tunisien Ali Larayedh a été désigné au poste de secrétaire général du mouvement islamiste Ennahda en remplacement de Hamadi Jebali, qui a présenté sa démission de ce poste», a précisé le communiqué cité par l'agence officielle TAP.

L'ancien Premier ministre Hamadi Jebali avait présenté en mars sa démission du poste de secrétaire général d'Ennahda, précisant que sa décision «définitive» n'était pas «une tentative de diviser ou d'affaiblir le mouvement». Un responsable au sein d'Ennahda cité par la TAP a affirmé que «M. Jebali a quitté le



poste de secrétaire général et non pas le mouvement, dont il est toujours membre». Hamadi Jebali, devenu Premier ministre en décembre 2011 après les premières élections tunisiennes libres, remportées par Ennahda, a démissionné après la crise politique qui a suivi l'assassinat de l'opposant de gauche Chokri

Belaïd en février 2013. L'ex-cabinet de M. Larayedh a été remplacé en janvier par un cabinet apolitique. Ali Larayedh fait partie des modérés d'Ennahda et a été le président du Conseil de la Choura de 1982 à 1986, puis le chef de son bureau politique. Selon l'agence TAP, le Conseil de la Choura d'Ennahda, réuni samedi à Tunis, a consacré sa séance à faire le bilan des concertations menées par le mouvement avec plusieurs partis et personnalités nationales pour choisir un candidat consensuel à la prochaine élection présidentielle. Les membres de la Choura ont souligné la nécessité de faire réussir cette initiative en élargissant ces consultations à d'autres partis et personnalités politiques pour recueillir plus d'appuis, a indiqué le président du Conseil de la Choura, Fethi Ayadi.

UE - GUINÉE-BISSAU

L'UE décide de reprendre sa coopération avec la Guinée-Bissau

L'Union européenne (UE) a décidé hier de reprendre sa coopération avec la Guinée-Bissau, après des élections et le retour à la légalité institutionnelle dans ce pays.

Dans un communiqué, le Conseil, qui représente les Etats de l'UE, a annoncé avoir «suspendu aujourd'hui les mesures limitant la coopération de l'UE avec la Guinée-Bissau, à la suite des élections libres qui s'y sont déroulées et dont le résultat est considéré comme crédible».

La chef de la diplomatie européenne, Catherine Ashton, et le commissaire européen chargé du développement, Andris Piebalgs ont affirmé dans un communiqué que cette décision permettait à l'UE d'apporter un soutien aux autorités nouvellement élues (...) en les aidant à assurer rapidement les fonctions essentielles de l'Etat et à fournir les services

sociaux de base à la population». L'Union européenne a appelé les autorités de Guinée-Bissau à «mettre tout en oeuvre pour que les engagements qui ont été pris envers l'UE soient honorés et que cela constitue pour elles une priorité» notamment en ce qui concerne «la sécurité, le renouvellement de la hiérarchie militaire et la lutte contre l'impunité».

L'UE avait décidé de suspendre sa coopération avec la Guinée-Bissau en 2011 après la mutinerie militaire d'avril 2010. Le 4 juillet un nouveau gouvernement a été mis en place à Guinée-Bissau dominé par le parti du président José Mario Vaz, investi fin juin. Ce qui ouvre la voie au retour à la légalité institutionnelle.

POURSUITE DE L'AGGRESSION ISRAÉLIENNE CONTRE GHAZA

La Ligue arabe appelle «à des actions rapides»

La Ligue arabe a appelé hier «à des actions rapides» dans la bande de Gaza, quelques heures avant une réunion ministérielle au Caire pour discuter de la situation dans l'enclave palestinienne, où 172 Palestiniens sont tombés en martyrs en sept jours d'agression israélienne.

Tôt hier, Israël a de nouveau lancé des raids aériens et des tirs d'artillerie sur la bande de Gaza. Outre les dégâts matériels, les autorités de la région n'ont pas fait état de victimes dans l'immédiat. Depuis le début de l'opération israélienne baptisée «Bordure protectrice», les agressions israéliennes sur la bande de Gaza ne connaissent pas de répit, faisant au total 172 morts et au moins 1.130 blessés, en majorité des civils palestiniens. Ce conflit est le plus meurtrier depuis l'offensive de novembre 2012, qui avait fait 177 morts palestiniens.

La Ligue arabe se réunit

La réunion de la Ligue arabe, prévue à 19h00 GMT et à laquelle le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra prendra part, «a pour but de trouver une solution pour arrêter le bain de sang de civils palestiniens et pour définir une position arabe commune sur ce sujet», a déclaré la diplomatie égyptienne dimanche soir dans un communiqué.

Quelques heures avant de la réunion, l'or-

ganisation panarabe a réclamé dans un texte préliminaire, qui sera soumis aux ministres des Affaires étrangères, «des actions rapides pour faire cesser immédiatement l'agression israélienne à Gaza et pour protéger les Palestiniens». Une réunion extraordinaire de l'Union parlementaire arabe (UPA) est également prévue jeudi au Caire, à la demande du Conseil national palestinien. Le secrétaire du Conseil national palestinien, Mohamed Sbih a déclaré que cette réunion extraordinaire portera sur l'agression israélienne contre le peuple palestinien en Cisjordanie, Gaza, El Qods et dans les territoires palestiniens occupés en 1948. L'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a décidé dimanche de soumettre à l'ONU une demande officielle pour placer l'Etat de Palestine qui subit «une agression sauvage (...) ayant atteint un stade de génocide» sous protection internationale. Cette demande vise aussi à «pousser la communauté internationale à assumer ses responsabilités devant les violations du droit international», selon le comité exécutif de l'OLP.

De son côté, le président palestinien Mahmoud Abbas a envoyé une lettre au secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, lui demandant de «prendre les mesures adéquates pour faire appliquer cette requête». Il réclame également la création immédiate d'une commission d'enquête.

Le président Abbas avait déjà demandé à la Suisse, dépositaire de la 4^e Convention de Genève

sur la protection des civils en temps de guerre, de réunir les parties contractantes à cette convention de 1949 afin de leur demander de sanctionner Israël en tant que «puissance occupante» et donc responsable de la sécurité des civils. De son côté, Hanan Ashrawi, membre de l'OLP a indiqué que la Palestine envisage d'adhérer à 20 conventions internationales d'ici quelques jours. Le chef de l'ONU a déploré dimanche la mort de «trop de civils palestiniens» envers qui il «sent une responsabilité» car empêchés de «jouir de la liberté et de la dignité qu'ils méritent». Il s'est dit également «alarmé que l'appel du Conseil de sécurité pour un cessez-le-feu, n'est pas été entendu et que la situation dans et autour de la bande de Gaza semble se détériorer».

Sur le terrain, des milliers de Palestiniens continuent de fuir le nord du territoire palestinien. L'agence de l'ONU en charge des réfugiés palestiniens (UNRWA) en avait comptabilisé 17.000 dans ses installations dimanche soir, contre 4.000 dans l'après-midi.

Par ailleurs, Israël a poursuivi sa campagne de répression en Cisjordanie, arrêtant 23 Palestiniens dans la nuit, dont onze députés du Hamas, selon des sources sécuritaires palestiniennes.

Et, un Palestinien de 20 ans a été tué par des tirs de l'armée israélienne lundi matin au sud d'El Khalil.



Ban Ki-moon déplore la mort de "trop de civils palestiniens"

Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a déploré dimanche la mort de «trop de civils palestiniens» envers qui il «sent une responsabilité» car empêchés de «jouir de la liberté et de la dignité qu'ils méritent».

Ban Ki-moon a déploré que «trop de civils palestiniens aient été tués et que toute offensive terrestre israélienne agravera sans aucun doute ce bilan et les souffrances des civils dans la bande de Gaza», a souligné le porte-parole de l'ONU dans un communiqué, soulignant que M. Ban se sent une «responsabilité» envers les Palestiniens qui, notamment dans la bande de Gaza, ont été longtemps empêchés de jouir de la liberté et de la dignité qu'ils méritent». Le Chef de l'ONU s'est dit, également, «alarmé que l'appel du Conseil de sécurité pour un cessez-le-feu, n'est pas été entendu et que la situation dans et autour de la bande de Gaza semble se détériorer, avec de graves conséquences pour la sécurité des civils israéliens et palestiniens».

Le Conseil de la nation prend part à la réunion du Parlement arabe sur l'agression israélienne contre Gaza

Le Conseil de la nation participera demain au Caire à la réunion de la commission des Affaires politiques et étrangères et de la Sécurité nationale qui sera organisée par le Parlement arabe pour débattre de l'agression israélienne contre Gaza et de la situation dans le monde arabe, a indiqué hier un communiqué du Conseil. Le député Abdikrim Koreichy représentera le Conseil à cette réunion en sa qualité de membre du Parlement arabe, ajoute la même source.

► **Le roi jordanien presse Israël d'arrêter de «prendre des civils pour cibles»**

► **Djibouti condamne les frappes israéliennes sur Gaza**

► **Une aide saoudienne de 39 millions de dollars pour les victimes des bombardements israéliens**

ALGÉRIE-PALESTINE

Rencontre de solidarité avec la population de Gaza à l'ambassade de l'Etat de Palestine

L'ambassade de l'Etat de Palestine à Alger a organisé lundi une rencontre de solidarité avec le peuple palestinien victime d'un génocide commis par l'occupant israélien. Ont pris part à cette rencontre des membres de la communauté palestinienne et des représentants de partis politiques, d'organisations et de la société civile dont les Scouts musulmans algériens (SMA) et l'Union nationale des femmes algériennes (UNFA). Les intervenants lors de cette rencontre dont Sadek Bouguettaya, membre du bureau politique du FLN, Nouria Hafsi, secrétaire général de l'UNFA et Noureddine Benbrahem, secrétaire général des SMA, ont dénoncé l'occupation israélienne des territoires occupés et condamné avec force l'agression israélienne contre la population de Gaza qui a fait plus de 170 martyrs. L'ambassadeur de l'Etat de Palestine à Alger, Louai Aissa, a pour sa part, salué la résistance du peuple palestinien et souligné l'importance de l'unité de ce peuple tout en rappelant son hérosisme, un siècle durant, face à la barbarie de l'occupant israélien et sa politique arbitraire. Il a également salué la position ferme de l'Algérie vis-à-vis de la cause palestinienne juste.

Manifestations en France contre l'agression israélienne à



en début de soirée, selon l'AFP.

A Lille, entre 2.300 et 6.000 personnes, selon la police et les organisateurs, s'étaient rassemblées dimanche en soutien aux habitants de Gaza et contre l'agression israélienne.

Samedi, des milliers de personnes avaient défilé dans le calme à Bordeaux et à Marseille.

Dimanche, les frappes ont fait trois morts, selon les secours palestiniens, dont le bilan s'établit désormais à 166 morts et plus d'un millier de blessés depuis mardi.

Selon une étude du bureau de l'ONU chargé des Affaires humanitaires, 70% des victimes sont des civils, et 21% des mineurs.

du Hamas», a expliqué un manifestant, Amid Hamadouch, 30 ans. Quand la tête de la manifestation est arrivée place de la Bastille, des heurts limités avec les forces de l'ordre ont éclaté dans certaines rues.

Des dégâts légers ont été causés à des devantures de commerces. Les échauffourées n'ont pas duré très longtemps et ne se sont pas propagées au reste de la manifestation qui s'est dispersée.

A Paris, plusieurs milliers de manifestants se sont dirigés dans le calme en direction de la place de la République, derrière une grande banderole proclamant «Soutien total à la lutte du peuple palestinien».

«Ils bombardent des innocents. Il y a certes des missiles lancés du côté du Hamas, mais la riposte israélienne est disproportionnée. Ils attaquent la population civile et non les responsables

PROGRAMME DU JOUR

TF1

06:00 Jeunesse : Les mystérieuses cités d'or
06:30 Jeunesse : TFou
08:35 Culture Infos : Météo
08:40 Culture Infos : Téléshopping
09:15 Culture Infos : Météo
09:20 Série TV : Au nom de la vérité
09:50 Série TV : Au nom de la vérité
10:20 Série TV : Au nom de la vérité
10:30 Série TV : Une histoire, une urgence
11:20 Série TV : Une histoire, une urgence
11:50 : Petits plats en équilibre été
12:00 Divertissement : Les douze coups de midi
12:50 Sport : L'affiche du jour
13:00 Culture Infos : Journal
13:40 : Petits plats en équilibre été
13:42 Culture Infos : Au cœur des Restos du cœur
13:46 Culture Infos : Histoire d'un rêve
13:48 Culture Infos : Météo
13:50 Culture Infos : Météo des plages
13:55 Série TV : Les feux de l'amour
15:15 Divertissement : Camping Paradis
17:00 Divertissement : Quatre mariages pour une lune de miel
18:00 Divertissement : Bienvenue chez nous
19:00 Divertissement : Au pied du mur
19:55 Culture Infos : Météo
20:00 Culture Infos : Journal
20:35 Culture Infos : My Million
20:38 : Petits plats en équilibre été
20:40 Culture Infos : Météo
20:45 Série TV : Pep's
20:55 Divertissement : Joséphine, ange gardien
22:55 Autre : Tirage de l'Euro Millions
23:00 Série TV : New York Unité Spéciale
23:40 Série TV : New York Unité Spéciale

2

06:15 Série TV : Y'a pas d'âge
06:25 Culture Infos : Point route
06:30 Culture Infos : Journal
06:35 Culture Infos : Télématin
06:57 Culture Infos : Météo 2
07:00 Culture Infos : Journal
07:10 Culture Infos : Télématin (suite)
08:00 Culture Infos : Journal
08:10 Culture Infos : Télématin (suite)
09:35 Culture Infos : Météo des plages
09:37 Divertissement : Dans quelle éta-gère
09:40 Série TV : Des jours et des vies
10:00 Série TV : Amour, gloire et beauté 10:25
Culture Infos : Le jour où tout a basculé
10:30 Culture Infos : Météo outremer
10:55 Divertissement : Motus
11:25 Divertissement : Les Z'amours
12:00 Divertissement : Tout le monde veut prendre sa place
12:54 Culture Infos : Ma maison s'agrandit
12:55 Culture Infos : Météo 2
13:00 Culture Infos : Journal
13:40 Culture Infos : Météo 2
13:42 Culture Infos : Météo des plages
13:45 Culture Infos : Consomag
13:47 Culture Infos : Expression directe
13:50 Culture Infos : Toute une histoire
15:30 Culture Infos : Le meilleur de Fort Boyard
17:10 Divertissement : Les rois du bêtisier en vacances
18:55 Divertissement : N'oubliez pas les paroles
19:25 Divertissement : N'oubliez pas les paroles
19:55 Culture Infos : Météo 2
20:00 Culture Infos : Journal
20:40 Série TV : Parents mode d'emploi
20:42 Sport : Image du jour
20:43 Divertissement : Alcaline l'instant
20:44 Culture Infos : Météo 2
20:45 Culture Infos : Secrets d'histoire
22:25 Culture Infos : Beau travail
22:35 Cinéma : Rogue, l'ultime affrontement

CANAL+

06:30 Culture Infos : L'été papillon
07:00 Série TV : Les contes de Tinga Tinga
07:10 Série TV : Allô, c'est Ninou
07:15 Série TV : Diego et Ziggy
07:25 Série TV : Scary Larry
07:40 Série TV : Copy Cut
07:50 Série TV : Trolls de Troy
08:00 Série TV : Trolls de Troy
08:10 Série TV : Les Crumpets
08:25 Cinéma : Mohamed Dubois
09:35 Culture Infos : L'été du web créatif
10:50 Cinéma : Le jour attendra
12:20 Série TV : Mon oncle Charlie
12:40 Culture Infos : La météo
12:45 Culture Infos : Le JT
13:00 Divertissement : Zapping
13:10 Culture Infos : Les nouveaux explorateurs
14:05 Série TV : Lilyhammer
14:55 Série TV : Lilyhammer
15:40 Culture Infos : Salut les Terriens !
16:43 Série TV : Les tutos
16:45 Cinéma : Marius
18:20 Série TV : Mon oncle Charlie
18:43 Culture Infos : La météo
18:45 Culture Infos : Le JT
19:10 Culture Infos : Le supplément
20:15 Série TV : Casting(s)
20:20 Divertissement : Le petit journal
20:55 Cinéma : Cloud Atlas
23:40 Cinéma : Intersections

M

06:00 Divertissement : M6 Music
06:55 Culture Infos : Météo
07:00 Divertissement : Camp Rock
08:25 Culture Infos : Météo
08:30 Culture Infos : M6 boutique
09:40 Culture Infos : Météo
09:45 Série TV : La petite maison dans la prairie
10:40 Divertissement : Les reines du shopping
11:45 Divertissement : Les reines du shopping
12:40 Culture Infos : Météo
12:45 Culture Infos : Le 12.45
13:05 Série TV : Scènes de ménages
13:40 Culture Infos : Météo
13:45 Divertissement : Lune de miel en solo
15:45 Divertissement : Un été pour grandir
17:35 : Les reines du shopping
18:50 Culture Infos : 100 % mag
19:40 Culture Infos : Météo
19:45 Culture Infos : Le 19.45
20:05 Série TV : En famille
20:50 : Scandal
21:45 : Scandal
22:40 : Scandal
23:30 Série TV : The Good Wife

La sélection

TF1

19h55

Joséphine, ange gardien



Résumé

Joséphine se retrouve dans la peau d'une guide touristique, qui donne rendez-vous aux groupes de visiteurs au sommet de la tour Eiffel puis les accompagne dans leur découverte de Paris. L'ange gardien apprend avec stupéfaction que, cette fois-ci, sa mission va concerner plusieurs personnes. Elle doit, en effet, corniquer quatre provinciaux dans la capitale. Premier problème : sa mission durera une demi-semaine. Second problème : un de ses clients ne semble pas être au rendez-vous sur la tour Eiffel et personne ne sait où il est. De la cathédrale Notre-Dame aux Champs-Elysées en passant par le Grand Hôtel, Joséphine doit identifier et régler les problèmes de ces quatre touristes...

2

19h45

Secrets d'histoire

Résumé

L'ouverture au public du fort de Brégançon, la résidence d'été historique des présidents de la Ve République, est l'occasion de visiter quelques-uns des plus illustres lieux de villégiature des hommes de pouvoir. Depuis plus de 40 ans, de Gaulle, Pompidou ou encore Jacques Chirac ont passé leurs vacances dans cette forteresse militaire, située sur la Côte d'Azur. A Castel Gandolfo, en Italie, le palais d'été des papes est un lieu de repos et de méditation pour les souverains pontifics, loin du protocole du Vatican. La reine Elisabeth II passe quant à elle ses vacances dans ses châteaux privés, dont son préféré, celui de Balmoral, en Ecosse.

**3**

19h45

Enquêtes réservées



Résumé

Saint-Mathieu prévient Albertini au sujet de ses doutes sur Spada. Il soupçonne ce dernier de détournements de fonds et d'être le commanditaire de plusieurs meurtres. Pour en avoir le cœur net, Albertini décide de lancer une enquête préliminaire. Alors que l'atmosphère est plus légère au sein de la SR avec le retour de Malo, le docteur Bouveret s'entrevoit avec Saint-Mathieu. Le médecin l'informe qu'il ne peut plus l'opérer et qu'il lui reste seulement quatre mois à vivre. Celui-ci apprend également que l'une de ses amies proches se retrouve mêlée à un meurtre. Pendant ce temps, un couple quitte l'aéroport de Marignane et monte dans une berline grise. Dans la boîte à gants, la femme récupère une enveloppe contenant des photos volées de Malo, Bérénice et Jules...

CANAL+

19h55

Cloud Atlas



Résumé

Les destins croisés de plusieurs personnages dont les actions se répercutent à la fois dans le passé, le présent et le futur, sur une période de cinq siècles. Un voyageur traverse le Pacifique en 1850 ; une journaliste mène une enquête risquée dans les années 70 ; un musicien désargenté compose la symphonie ultime dans l'entre-deux-guerres ; une clone de New-Seoul est condamnée à mort en 2144 ; un éditeur anglais vaniteux est envoyé en maison de retraite en 2012 ; un habitant du Pacifique voit sa vie bouleversée dans un avenir post-apocalyptique. Chacun, en menant son existence, progresse vers un destin commun à tous...

M

19h50

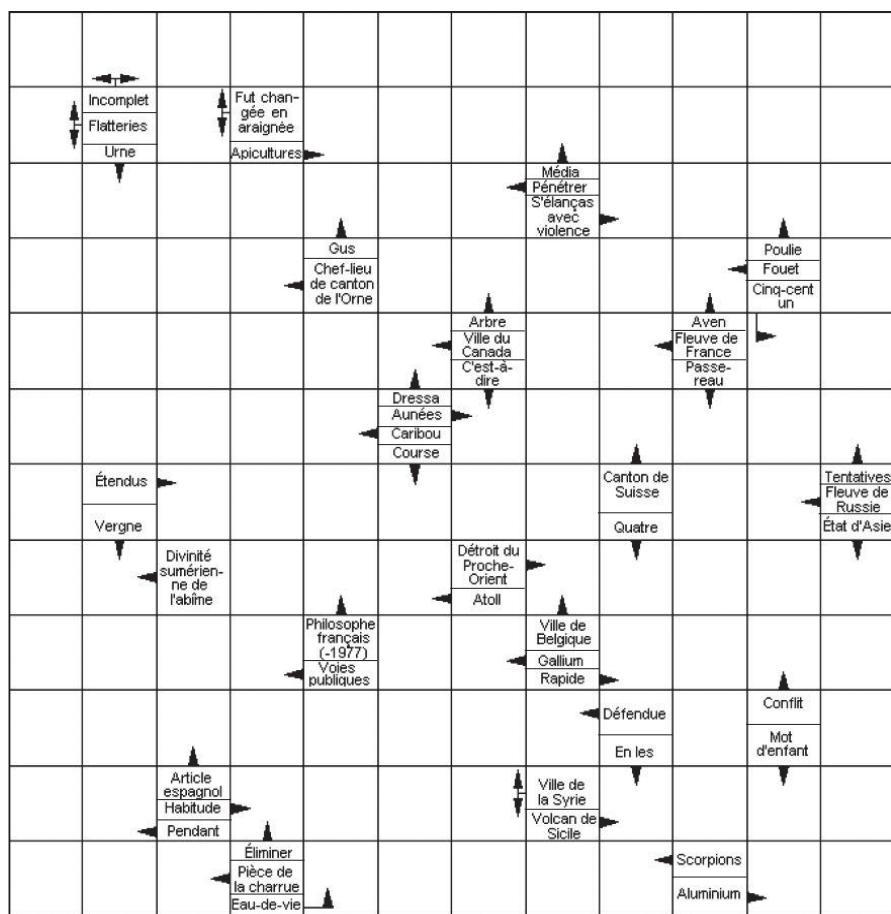
Scandal



Résumé

La véritable identité de Quinn est enfin révélée à ses coéquipiers. En s'intéressant d'un peu plus près à son passé, ceux-ci réalisent qu'ils pourraient avoir affaire au plus gros scandale de leur carrière. Son procès va bientôt commencer. Par ailleurs, Olivia vient en aide à un sénateur de Rhode Island. Un scandale concernant sa vie privée est sur le point d'éclater. Sa carrière politique risque d'être sérieusement compromise. Il veut se prémunir. Quant à Cyrus Benne et Mellie Grant, ils prennent au piège le président Fitzgerald Grant à la Maison-Blanche au cours d'une interview en direct à la télévision. L'homme malmené doit se défendre...

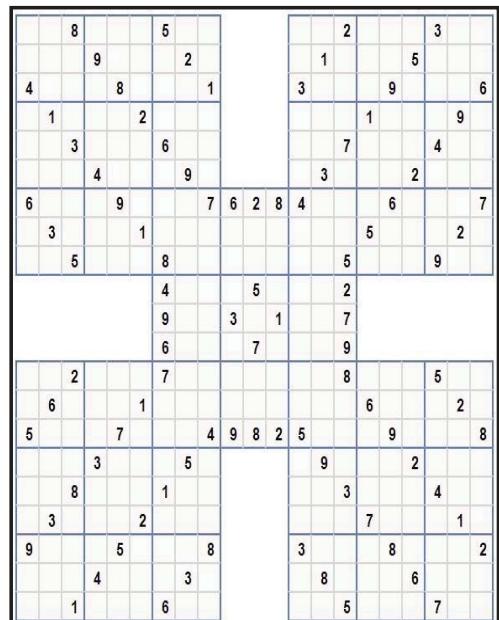
Mots fléchés n°657



Samouraï-Sudoku n°657

Les problèmes de sudoku samouraï se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standard du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3 x 3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samouraï a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



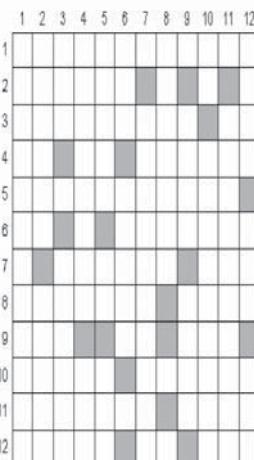
Mots croisés n°657

Horizontalement:

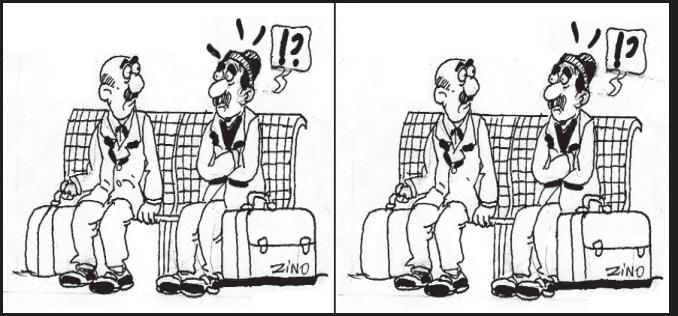
- Qui constitue une répétition de mots
- Gifles
- Étude scientifique des relations entre les personnes et les machines - Interjection
- Note - Radon - Attachement sexuel au parent de sexe opposé
- Qui répand une odeur en général agréable
- Ut - Victoire de Montgomery sur les forces germano-italiennes (Egypte- 1942)
- Anéanti - Fonds monétaire international
- Chef-lieu de la Guyane française - Conjonction
- Pièce de bois d'un navire - Chaussette - Peu élevé
- Écrivain irlandais - Jour de repos
- Trou pratiqué dans un outil - Chef-lieu de c. des Pyrénées-Orientales
- Flatterie - Conjonction - Et cetera

Verticalement:

- Reptile volant
- Station balnéaire d'Espagne - Grand-père
- Unité de mesure de travail-Alternateur
- Écoulement par l'oreille - Travail d'intérêt général
- Non - Manganèse - Homme politique français
- Volcan du Japon - Petits de la biche
- Douces et agréables au toucher
- Choisirai
- Fromage de Hollande - Prêtre séculier
- Quantité suffisante - Indicible
- Donnant le rendement optimal
- Aïche - Femme de lettres américaine - Tonne



7 erreurs



Proverbes

Gourmand comme le feu, ses genoux sont faibles.

Proverbe algérien

Le bien est de plomb, le mal est de plume.

Proverbe berbère

Là où la diplomatie a échoué, il reste la femme.

Proverbe arabe

Il faut manger pour vivre, et non vivre pour manger

Proverbe français

C'est arrivé un 15 Juillet

1212 : bataille de Las Navas de Tolosa.

1344 : destitution de Jacques III de Majorque.

1377 : couronnement de Richard II d'Angleterre.

1465 : bataille de Montlhéry.

1683 : bataille des Pescadres.

1789 : troisième ministère de Necker.

1809 : proclamation de l'indépendance du Haut-Pérou.

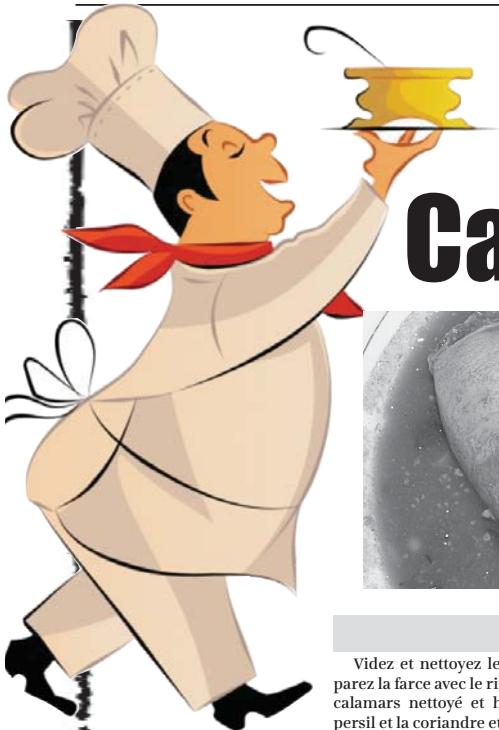
1942 : rafle du Vélodrome d'Hiver, la plus grande arrestation massive de Juifs réalisée en France pendant la Seconde Guerre mondiale.

1945 : premier test d'une bombe au plutonium.

CÉLÉBRATIONS :

- Bolivie : fête nationale, journée fériée en l'honneur de la patronne de la Bolivie Notre Dame du Mont-Carmel.

- Chili : fête nationale, journée fériée en l'honneur de la patronne du Chili



La recette
du jour

Calamars farcis



INGRÉDIENTS

1 kilo de calamars	coriandre
100g de chair de poisson hachée	1 œuf
1 gros oignon haché fin	Thym, safran pistil, laurier, ras el hanout
3 tomates bien mûres	1 branche de céleri
3 cuillères à soupe de riz étuvé	½ cuillère à café de poivre + sel
3 gousses d'ail	1 citron
1 bouquet de persil	Huile d'olive
1 bouquet de	

PRÉPARATION

Videz et nettoyez les calamars, préparez la farce avec le riz cuit le reste des calamars nettoyé et hachez menu le persil et la coriandre et la chair de poisson hachée, l'œuf et les épices, salez et poivrez.

Farcir les calamars puis refermez

avec 2 cure-dents piqués en croix mettez au frigo.

Préparez la sauce : pelez et coupez les tomates en cubes, faites les revenir dans une cocotte avec 3 cuillères à soupe d'huile d'olive, l'ail pilé, le thym, le laurier, la branche de céleri coupé en

petits morceaux, salez et poivrez. Plongez les calamars farcis dans la sauce, ajoutez l'eau à hauteur des calamars.

Faire cuire les calamars jusqu'à cuisson totale, servir avec un filet d'huile d'olive.

Le dessert du jour

Zlabia



رمضان مبارك

INGRÉDIENTS

- 1kg de farine
- 5g de sel
- 20g de levure de boulanger
- 250g de miel
- huile pour la friture

PRÉPARATION

Dans un saladier, disposer la farine en fontaine, verser la levure et la délayer dans un peu d'eau tiède. Saler puis pétrisseur jusqu'à obtenir une pâte molle, couvrir d'un linge humide et laisser reposer pendant 3 heures. Former des petites couronnes avec la pâte et plongez-les dans de l'huile à frire jusqu'à coloration et ensuite plongez-les dans du miel chaud et retirez-les pour les égoutter sur une grille. Dressez sur un plat. Servir froid.

S o l u t i o n

Sudoku n°656

8	6	1	3	2	7	6	9	4
5	3	7	1	4	9	8	2	6
2	4	9	6	8	3	7	1	
6	2	5	9	7	3	1	4	8
3	7	8	6	1	4	9	5	2
9	1	4	2	5	8	7	6	3
1	5	6	8	9	2	4	3	7
7	8	2	4	3	5	6	1	9
4	9	3	7	6	1	2	8	5

2	3	9	1	6	7	8	4	6
1	7	6	2	8	4	5	3	9
4	5	8	3	9	6	1	2	7
3	9	7	5	2	8	6	1	4
5	1	2	4	6	9	3	7	8
6	8	4	7	3	1	2	9	5
3	7	2	9	4	5	1	8	6
1	4	6	3	8	7	2	6	9
5	9	8	2	1	6	3	7	4

3	4	6	9	5	8	7	2	1	4	5	3
5	7	9	3	1	2	8	6	4	1	7	9
2	8	1	7	4	6	9	5	3	8	2	6
6	9	5	2	7	1	3	4	8	7	3	1
7	2	8	4	9	3	6	1	5	6	3	2
4	1	3	6	8	5	2	7	9	2	4	9
8	5	2	1	6	9	4	3	7	8	5	6
1	3	7	8	2	4	5	9	6	1	3	8
9	6	4	5	3	7	1	8	2	6	7	3

Mots Croisés N°656

BOUSTIFAILLE
OMNIUM■GROOM
UPAS■PARESIE
RHUMERIE■A■U
SA■OTE■AGNUS
OLIM■CUBAGE■
UELE■ALLIER■
F■ETETEE■L■B
L■ARNIM■TEKE
AGUI■OASIS■N
NIXE■N■UT■ON
TC■SESTRIERE

Mots Fléchés N°656

BADIGEONNAGE
O■ETAT■OUTIL
IRRESOLUE■NA
TON■PNEU■R■N
IMITA■VROUM■
LEE■ROUE■SOC
L■RADAR■O■RA
EV■S■KENNEDY
MISSEL■OUT■RE
ESTIVANT■TAN
NE■DENIERS■N
TROU■DEROUTE

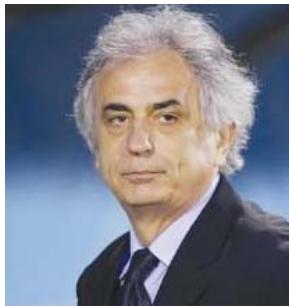
TRANSFERT

Vahid Halilhodzic a commencé son travail avec Trabzonspor

Le nouveau directeur technique de Trabzonspor Vahid Halilhodzic, arrivé dimanche soir en Turquie, a entamé hier son travail avec sa nouvelle formation, a indiqué le club de première division turque sur son site internet.

L'ancien sélectionneur des Verts qui n'a pas encore signé son contrat, a tenu une réunion technique au niveau du siège du club en présence de ses proches collaborateurs qui vont travailler avec lui : Cyril Moine, Jacques Bonnevay, Mickael Bouilly et Sandy Guichard, précise la même source.

Auparavant, le technicien bosnien accompagné de tout son staff a visité les installations et les locaux du club. Halil-



hodzic est arrivé dimanche soir en Turquie à bord d'un avion spécial. Il a été accueilli par le président de Trabzonspor et des supporters de l'équipe. Âgé de 61 ans, Halilhodzic, avait déjà entraîné Trabzonspor durant la saison 2005-2006. Il va entraîner pour la seconde fois le quatrième du dernier championnat de Turquie avec l'objectif de réussir une belle saison et aller le plus loin possible en Europa League.

Avant de diriger l'Algérie de 2011 à 2014, le Bosnien avait effectué plusieurs passages réussis en Europe, notamment à Lille, Rennes et Paris, avant de prendre les destinées techniques de l'équipe nationale de Côte d'Ivoire.

CLUB AFRICAIN DE TUNIS

Djabou, en instance de départ, non convoqué pour le stage de Sousse



L'international algérien, Abdelmoumen Djabou, qui a émis le vœu de quitter le Club Africain de Tunis pour une aventure européenne, n'a pas été convoqué pour le stage bloqué qu'il effectue son équipe à Sousse (Tunisie) entre le 14 et le 19 juillet et qui sera ponctué par un match amical contre le TP Mazembe (RD Congo). La liste des 27 joueurs concernés par ce regroupement et publiée sur le site officiel du club, comporte en revanche le nom du défenseur algérien, Hichem Belkhouï, qui a opté pour la formation tunisienne il y a quelques semaines en provenance de l'USM El Harrach

(Mobilis-Ligue 1, Algérie). Depuis qu'il s'est illustré au Mondial brésilien sous le maillot de la sélection nationale, avec à la clé deux buts inscrits contre la Corée du Sud et l'Allemagne, Djabou est convoité par quelques clubs européens. Lié pour une autre saison avec les Tunisiens, il a déclaré récemment qu'il comptait rencontrer son président, Slim Ryahi, au cours de cette semaine pour trancher son avenir.

Il n'a pas caché son désir de rejoindre l'une des formations du Vieux continent ayant sollicité ses services, à l'image de Lille et Rennes

(Ligue 1, France), selon ses déclarations à la presse algérienne. Son souhait pourrait bien être exaucé, en se référant aux récents propos du premier responsable du Club Africain, et par lesquels il s'était dit «prêt à transférer Djabou si ce dernier le désire».

Le joueur de 26 ans avait rejoint les gars de Bab-Jdid lors de l'été 2012 après avoir mené l'ES Sétif, son ex-club, au doublé (championnat et coupe d'Algérie). Il a prolongé jusqu'à 2015 son contrat avec le club tunisien la saison dernière.

MOBILIS-LIGUE 1 (PRÉPARATION)

Les adversaires du MC Alger en Turquie connus

Le MC Alger, qui se trouve depuis dimanche à Izmir (Turquie), disputera quatre matchs amicaux sur place, dans le cadre de son stage d'intersaison, a appris l'APS auprès du club de Mobilis-Ligue 1 algérienne de football. Les adversaires des Vert et Rouge de la capitale sont : Gloria Buzau (Div. 2, Roumanie) le 15 juillet, Bonyakbor (Div. 1, Ouzbékistan) le 17, Al-Wihda (Div. 1, Jordanie) le 23, ainsi que la sélection libyenne des moins de 20 ans, mais la date de cette rencontre n'a pas été encore fixée. Vingt-sept (27) joueurs, parmi eux seize (16) nouvelles recrues, prennent part au regroupement de Turquie.

Les défenseurs Ben Braham (ex-Amiens, France), Madani (ex-USM Alger) et le milieu gabonais Samsung Mbengue (ex-Manga Sport, Gabon), qui n'étaient pas du voyage dimanche, ont rejoint le groupe à Izmir tôt hier matin. Après avoir été ménagés lors de leur premier jour de leur séjour dans le pays des Ottomans, les joueurs du 'Doyen' entreront dans le vif du sujet ce lundi avec deux séances d'entraînement au menu.

Le MCA, détenteur de la précédente édition de la coupe d'Algérie, renouera avec la compétition continentale dès la saison prochaine en prenant part à la coupe de la Confédération africaine de football (CAF).

Le MC Oran en stage à Tunis avec 25 joueurs dont 12 nouveaux

Le MC Oran s'envole hier pour la capitale tunisienne, Tunis, afin d'effectuer un stage qui s'étalera jusqu'au 25 juillet en présence de 25 joueurs dans le cadre de ses préparatifs de la saison 2014-2015, a appris l'APS auprès du club de Mobilis-Ligue 1 algérienne de football. Douze (12) nouveaux joueurs sont concernés par ce stage, après que le néo-président du «Mouloudia», Ahmed Belhadj, qui a succédé à Youcef Djebbari, démissionnaire, ait décidé de procéder à des remaniements notables dans son effectif par rapport à celui de la saison précédente. Tous les compartiments ont été touchés par ce remue-ménage, à commencer par le poste du dernier rempart qui a vu l'arrivée de Natche (ex-CS Constantine). En défense, la formation de la capitale de l'Ouest a engagé Merhab (ex-JS Kabylie) et Hamdadou (ex-CAB Bou Arréridj). Le milieu de terrain pourra compter sur Bahoulou et Benatia (ex-CSC), Kharroubi (ex-Osotapa/Thaïlande), Ammour (ex-CABBA) et Larbi (ex-Fréjus, National --France--). Quant à l'attaque, elle a été renforcée par Zaâbiya (ex-JSK), Nekkache (ex-Paradou AC), Athmani (ex-ASM Oran) et Bezzaz (ex-CSC). La barre technique, qui a connu le défilé de trois entraîneurs la saison dernière, a été confiée à Cherif El Ouezzani, l'ancien champion d'Afrique avec les Verts en 1990, et auteur d'un parcours honorable avec le RC Arbaâ lors de l'exercice précédent, coïncidant avec sa première saison parmi l'élite.

Hadj Aïssa s'entraîne avec l'ES Sétif en attendant la signature de son contrat

L'ancien international algérien, Lazar Hadj Aïssa, inactif depuis deux saisons, devrait faire son come-back à l'ES Sétif dans les prochaines heures après avoir entamé les entraînements avec l'Aigle noir dimanche soir, a appris l'APS auprès du club de Mobilis-Ligue 1 algérienne de football. La direction sétifienne n'attend que le rapport de la visite médicale du joueur pour conclure la transaction et permettre par la même occasion au meneur de jeu de 30 ans de revenir à la formation qu'il a quittée depuis trois ans, selon la même source. L'arrivée très probable de Hadj Aïssa

pourrait jouer un mauvais tour à l'attaquant Merouane Dehar, recruté récemment du CR Belouizdad, mais qui pourraient voir son contrat résilié précocelement à cause d'une blessure à un genou l'obligeant à passer sur le billard, apprend-on encore de même source. Hadj Aïssa, qui était pour beaucoup dans les sacres nationaux et arabes de l'ESS entre 2004 et 2011, avait joué à Al-Qadissia SC (Koweït) entre 2011 et 2012, avant de revenir en Algérie pour signer au MC Alger en janvier 2013, mais il n'a pu disputer le moindre match à cause d'une blessure à un genou.

MONDIAL-2014

MESSI MEILLEUR JOUEUR DU TOURNOI

Maradona critique le choix de la FIFA

L'ancien joueur vedette de l'équipe argentine de football, Diego Maradona, s'en est pris à la Fédération internationale de football (FIFA), pour avoir décerné le titre de meilleur joueur du Mondial-2014 à son compatriote Lionel Messi, dénonçant l'attribution de ce trophée comme un «coup marketing».

«Messi ? Je lui donnerais le ciel si je le pouvais. Mais ce n'est pas juste quand quelqu'un remporte un prix qu'il n'aurait pas dû gagner simplement à cause d'un plan marketing», a déclaré Maradona dans son émission de télévision et cité lundi par le site du quotidien l'Equipe.

Malgré quatre buts et une passe décisive, Messi ne s'est pas montré décisif lors des matchs à élimination directe et des voix se sont élevées pour suggérer que le trophée soit remis à l'Allemand Thomas Müller, au Néerlandais Arjen Robben ou encore le Colombien James Rodriguez. Décerné en partenariat avec l'équipementier allemand Adidas, le trophée du meilleur joueur a toujours récompensé un joueur sous contrat avec la marque depuis 1998. L'Argentine s'est inclinée dimanche soir au stade Maracana à Rio de Janeiro face à l'Allemagne (1-0, a.p.) en finale de la coupe du Monde 2014.

Les statistiques de l'Algérie au Brésil

L'équipe algérienne de football a terminé à la 7^e place au classement des buts marqués lors de la coupe du Monde 2014 au Brésil avec 7 réalisations et a encaissé autant de buts dans une compétition qui a vu la consécration de l'Allemagne, dimanche soir à Rio de Janeiro en finale face à l'Argentine (1-0, a.p.). Les Verts, qui ont réussi l'exploit historique de se hisser pour la première fois de leur histoire en huitièmes de finale du tournoi, sont devancés uniquement par des équipes qui ont poursuivi l'aventure au Mondial. Par ailleurs, l'Algérie termine troisième dans le classement des défenses, qui prend en compte les gestes défensifs, avec l'un des plus grands taux de dégagements (69) et taclés réussis (51). L'Algérie est devancée par les Etats-Unis et l'Allemagne, selon des statistiques établies par la Fédération internationale de football (FIFA). Les Verts décrochent, par ailleurs, la 17^e place en nombre de passes avec 1763 dont 1194 réussies (68%). Concernant le nombre de tirs par position, l'Algérie pointe à la 26^e position avec 37 tirs dont 22 cadrés, 15 tirs ont été cadrés depuis l'intérieur de la surface et 7 depuis l'extérieur. En matière de discipline, les joueurs de l'équipe nationale ont reçu 6 cartons jaunes pour 69 fautes commises et 55 fautes subies. L'Uruguay reste la sélection la moins disciplinée avec 8 cartons jaunes et une expulsion. Avec 5 avertissements lors de ses cinq matchs disputés lors de ce tournoi, la Colombie, éliminée en quarts de finale par le Brésil (1-2), a décroché le prix du fair-play de la coupe du Monde 2014. Cette distinction est décernée à l'équipe ayant reçu le moins de cartons à l'issue du tournoi. Seules les équipes qui ont atteint les huitièmes de finale sont éligibles. En 2010, ce prix a été remis à l'Espagne.

Pourquoi l'Allemagne est championne du monde

Said Ben

Le Mondial 2014 vient de se terminer par la victoire finale de l'Allemagne qui a pris le meilleur sur l'Argentine en finale, dimanche dernier à Maracana (1-0) après prolongations. Mais pourquoi cette Allemagne est championne du monde ?

Théoriquement la réponse est toute simple, parce que tout simplement, la Nationalmannschaft drivée par Joachim Löw n'a perdu aucun match depuis le début de la compétition et surtout qu'elle n'en n'a perdu aucun depuis les huitièmes de finales. Or, pour les puristes et les connaisseurs de football allemand, la réponse à cette question est toute autre avec bien évidemment le complément qui est de ne point perdre aucun match dans ces joutes. D'abord, il faut noter que cette sélection allemande est considérée par les Algériens par exemple, comme étant la sélection du monde. Nombreux algériens se sont exclamés lorsque les Verts ont mené la vie dure à cette Allemagne en huitièmes de finale ne s'avouer vaincus qu'après les prolongations, que «nous avons perdu difficilement devant la sélection du reste du monde» !

Et pourquoi cette réflexion ? Eh bien, pour la simple raison qu'au sein de cette équipe allemande on retrouve plusieurs na-

tionalités. Jugez-en : sur les 23 joueurs de la sélection de Joachim Löw, onze sont d'origine étrangère. Outre le trio d'origine polonoise (Piotr Trochowski, Miroslav Klose, Lukas Podolski), qui depuis longtemps n'est plus considéré comme exotique, évoluent sur le terrain Marko Marin, Jérôme Boateng, Dennis Aogo, Sami Khedira ou encore deux joueurs d'origine turque : Serdar Tasci et le jeune prodige Mesut Özil. Et c'est en mêlant les styles Low a bien cherché la complémentarité pour souder l'équipe et joueur comme un seul homme. Et c'est ce qu'il a bien réussi dans Mondial brésilien.

La «Révolution du football allemand»

Il faut aussi revenir à ce redressement du football allemand depuis l'année 2000 avec l'échec du Mondial-1998 et surtout celui de l'Euro-2000. À la suite du revers 3-0 face à la Croatie en quart de finale du Mondial-1998, la Fédération (DFB), après observation des systèmes pratiqués en France et aux Pays-Bas, décide de soutenir financièrement l'équivalent allemand des ligues et districts pour «intensifier la formation» des jeunes de 11 à 17 ans, comme la DFB le mentionne dans un document récapitulatif, sous le nom de «Programme de formation des talents».

Cela n'a vraiment pas suffi



puisque il y a eu l'élimination séche dès le premier tour de l'Euro-2000 (un nul, deux défaites). Et c'est alors qu'on oriente la formation vers le haut niveau. D'où la création d'écoles de foot dans tout le pays et le subventionnement des centres de formation adossés aux clubs professionnels. Et c'est de là que sont sortis les Neuer, Mertesacker, Kroos, Boateng, Özil, Müller, Schürrle... Un projet tactique est en outre mis en place pour les sélections nationales de jeunes, afin de donner aux joueurs une certaine continuité. Au Mondial-2002 où l'Allemagne perd en finale, s'ensuit alors la nouvelle catastrophe au Championnat d'Europe.

Avec une nouvelle élimination dès le premier tour. Le sélectionneur Rudi Völler démissionne. Le champion du monde 1990, Jürgen Klinsmann est nommé sélectionneur alors qu'il n'a aucune

expérience. «Klinsi» révolutionne le foot allemand en lui insufflant un allant offensif et en le dotant d'instruments et méthodes scientifiques importés des Etats-Unis (optimisation des statistiques, etc.).

Le sélectionneur choisit comme adjoint un entraîneur de seconde zone mais fin tacticien, Joachim Löw, et le duo commence à profiter de l'élosion de nouveaux talents comme Schweinsteiger, Lahm, Podolski. Au Mondial-2006 l'Allemagne est à la 3^e place. Et «Jogi» succède à «Klinsi». Durant l'Euro-2008 et au Mondial-2010, les Allemands butent sur la grande Espagne.

Löw poursuit aussi la politique de jeunes au Mondial-2010 en choisissant un groupe très jeune (24 ans en moyenne) qui comprend les Özil, Khedira, Müller, Neuer. Et c'est avec ceux là qu'il a donc débuté le Mondial 2014 au

Brésil avec une large victoire sur le Portugal (4-0). Il faut match nul contre le Ghana et frôle même la défaite. Il bat les Etats-Unis (1-0) et se qualifie aux huitièmes de finale. Il retrouve l'Algérie qui lui pose de sérieux problèmes et il n'a du son salut que durant les prolongations pour terminer par une victoire tirée par les cheveux (2-1). Ce match a été le tournoi de l'équipe de Low. Il en tire les enseignements et change son équipe contre la France qu'il bat (1-0) en quarts de finale. Il rencontre le Brésil en demi finale et c'est l'extase. La grande humiliation du football brésilien qui se voit battre par cette redoutable machine Allemande (7-1). Et puis la finale contre le grand rival des brésiliens, les Argentins. C'est aussi lors des prolongations que l'Allemagne a finalement réussi à arracher la victoire finale et ainsi s'accaparer de ce Trophée mondial si convoité. Bravissimo Deutschland !



PUBLICITÉ

Le record de buts égalé

Le but de la victoire de l'Allemagne, inscrit par Mario Götze au cours de la prolongation de la finale de la XX^e Coupe du monde ce dimanche, au Maracana de Rio, face à l'Argentine (1-0, a.p.), permet d'égaliser à l'occasion de ce Mondial brésilien le record de buts inscrits avec 171 réalisations au cours de ces quatre dernières semaines de compétition. Soit autant que lors de la Coupe du monde 1998 organisée en France.



James Rodriguez termine meilleur buteur

A l'issue de la finale de cette Coupe du monde 2014 remportée par l'Allemagne aux dépens de l'Argentine (1-0, a.p.), le Colombien James Rodriguez est resté le meilleur buteur de la compétition, avec six buts au compteur, dont le plus beau, sans doute, inscrit contre l'Uruguay en huitièmes de finale. Thomas Müller, muet ce dimanche soir, échoue à un but, juste devant les Lionel Messi, Neymar et Robin van Persie, tous crédités de quatre réalisations. Suivent avec trois buts Karim Benzema, le Néerlandais Arjen Robben, l'Allemand Andre Schürrle, le Suisse Xherdan Shaqiri et l'Equatorien Enner Valencia.



Neuer : «C'est incroyable»

L'Allemagne est sacrée championne du monde après sa victoire en finale du Mondial 2014 face à l'Argentine (1-0 ap). Après la rencontre, le gardien allemand Manuel Neuer a tenu à mettre en avant l'état d'esprit irréprochable de son équipe. «On est champion du monde car tout le monde va dans le même sens. Il y a une grande cohésion dans cette équipe, des titulaires aux remplaçants avec le même but pour tous : devenir champion du monde ! On y est arrivé et c'est incroyable», a déclaré le portier de la Mannschaft.

Le «Gant d'Or» pour Neuer !
En concurrence avec Keylor Navas (Costa Rica) et Sergio Romero (Argentine), le gardien de l'Allemagne, championne du monde, a été nommé «Gant d'Or» du Mondial 2014. Une récompense méritée pour le portier allemand, auteur d'une très belle Coupe du monde.



Mascherano en larmes



Le milieu de terrain de l'Argentine Javier Mascherano s'est exprimé, en larmes, à l'issue de la défaite de l'Albiceleste face à l'Allemagne (1-0, après prolongations). Il est apparu très marqué car selon le pensionnaire du FC Barcelone, les siens ont laissé passer leur chance de décrocher le titre mondial.

« Nous avons tout fait pour gagner, nous avons eu les occasions. Nous avons tout donné. Il nous a manqué 5 minutes. Fier d'avoir partagé cette aventure. La douleur est immense. Nous voulions ramener la Coupe en Argentine. Mais nous avons représenté le pays de la meilleure des façons je crois. La douleur restera pour toujours. C'était notre chance, c'est le football. Il faudra lever la tête, supporter cette douleur, rien d'autre », a-t-il lancé.



MONDIAL NEWS

GÖTZE

de la perdition à la rédemption

Il n'y a pas de belle Coupe du monde sans belle histoire. L'édition du Mondial 2014 s'en est trouvée une en finale avec Mario Götze, buteur de l'Allemagne pour le titre suprême face à l'Argentine (1-0 a.p.). C'est une belle histoire de rédemption pour un joueur qui était en perdition.

Un débordement de Schürrle côté gauche, une ouverture dans la surface de réparation pour Götze. Le

reste, ce dernier s'en souviendra toute sa vie : contrôle de la poitrine et reprise du pied gauche, après 113 minutes de jeu. A sept minutes du terme de la prolongation, Götze tenait sa revanche, offrant le titre suprême à son pays. Et une marque historique. Ce but est le 171e inscrit en 64 matches disputés au Brésil depuis le 12 juin, ce qui égale le record établi en 1998.

Schweinsteiger le guerrier enfin sacré



Bastian Schweinsteiger tient enfin sa Coupe du monde : Le milieu de terrain, 3e en 2006 et 2010, a décroché le Graal dimanche à Rio en étant l'un des éléments les plus costauds d'une Allemagne sacrée au Maracana devant l'Argentine (1-0 a.p.). Le joueur le plus expérimenté de l'effectif de Joachim Low du haut de ses 107 sélections (23 buts), est aussi l'un des cinq Allemands à avoir participé aux deux précédentes éditions (2006 et 2010), achevées à la 3^e place, avec Lahm, Mertesacker, Podolski et Klose. Comme ses quatre camarades, il a effacé dimanche au mythique Maracana huit années de frustration en décrochant une quatrième étoile pour l'Allemagne après 1954, 1974 et 1990.

Lahm savoure le sacre



Dimanche, l'Allemagne a été sacrée championne du monde pour la quatrième fois de son histoire (1-0, a.p.). Face à l'Argentine, les coéquipiers de Philipp Lahm ont dû attendre les prolongations et un but de Mario Götze pour sceller leur victoire. Interrogé à l'issue de la rencontre, le capitaine de la Mannschaft a évoqué les vertus du collectif allemand qui l'ont porté vers ce succès.

«Nous nous sommes améliorés tout au long du tournoi et n'avons jamais laissé tomber même quand les choses n'allait pas comme nous le voulions, a déclaré Philipp Lahm. Nous avons conservé notre plan et à la fin, nous sommes devenus ici champions du monde. Que nous ayons le meilleur joueur du monde n'a aucune importance. On a juste besoin d'avoir la meilleure équipe.»

DK NEWS
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

TOMBOLA 2014

Condor Iris SAT KANDI AIGLE AZUR

2 billets d'avion

Et plein d'autres cadeaux à gagner

COUPON N° : 14

NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE :
NUMÉRO TEL :
EMAIL :

REGLEMENT TOMBOLA 2014

Article 1 : La société organisatrice de la TOMBOLA
SARL DK NEWS au capital 100.000 DA dont le siège social, est situé : 03, Rue du Djurdjura – Ben Aknoun Alger, ci-après.

«L'organisateur», représenté par son gérant : Monsieur CHERBAL ABDELMADJID, organise une Tombola nationale ouverte pour tous les lectrices et lecteurs, durant tout le mois de Ramadhan.

Article 2 : Objectif du règlement

Le présent règlement a pour objectif de définir les conditions générales de la Tombola que DK NEWS organise, durant le mois de Ramadhan ainsi que les modalités d'identification des gagnants.

Article 3 : Durée de la tombola.

La présente Tombola se déroulera du : 02/07/2014 au 29/07/2014, la Tombola peut être prolongée ou diminuée dans sa durée pour des raisons propres à l'organisateur.

La date limite d'envoi du courrier contenant les 15 coupons est fixée à cinq (05) jours après la fin de l'organisation de la Tombola et la date de la franchise de l'Algérie poste fera foi.

Article 4 : Conditions de participation

La présente Tombola est ouverte, à tous les lectrices et lecteurs, ayant remplis en intégralité les coupons de participation et envoyé à l'adresse :

TOMBOLA RAMADHAN 2014
DK NEWS

Poste restante CDD – Ben Aknoune - Algérie

Ces coupons que les lectrices et lecteurs trouveront en page 23 devront les couper selon la zone limitée à cet effet.

Les participants doivent collectionner tous les coupons qui seront publiés durant toute la période de la Tombola et les envoyer avant la date limite d'envoi à l'adresse mentionnée ci-dessus.

DK NEWS assure le respect de la confidentialité par la sécurisation de toutes les données communiquées par les participants.

Chaque lectrice et lecteur ne peut prétendre à plusieurs participation ce qui induit qu'il ne sera retenue qu'une seule participation pour prétendre gagner un cadeau.

Les participants sont éligibles dans les cas suivants :

• Les employés de DK NEWS, ou membres de leurs familles directes (conjoints ou enfants), les prestataires, les sous-traitants, les fournisseurs.

• Les candidats doivent résider en Algérie ;
• Dans le cas où le gagnant serait mineur, le cadeau sera remis aux parents ou au tuteur légal, sur une présentation de la carte d'identité Nationale et d'un document justifiant l'affiliation ;

• Chaque gagnant doit avoir observé les termes du présent règlement

• Le courrier non franchisé par Algérie poste ne sera pas retenu donc éliminé.

Le fait de participer à cette Tombola implique l'acceptation de son règlement.

Article 05 : Le coupon de participation

Un coupon sera toujours publié à la page 23 qui comprendra des zones où le participant doit remplir comme :

Nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et email.

Article 06 : Avis aux gagnants

Les (15) gagnants seront tirés au sort par les services de DK NEWS en présence d'un huissier de justice. Ils seront avisés par Téléphone, mail et SMS.

DK NEWS considérera que le nom du gagnant est celui qui figure sur le bulletin de participation tiré au sort.

DK NEWS se réserve le droit d'utiliser le nom et prénom des gagnants pour d'éventuelles opérations publicitaires.

Article 07 : Cadeaux

Les (15) gagnants tirés au sort recevront chacun des cadeaux suivants :

- 01- Climatiseur + télé LED (Iris)
- 02- Climatiseur + télé LED (Iris)
- 03- Climatiseur + télé LED (Iris)
- 04- Billet de voyage (Aigle Azur)
- 05- Billet de voyage (Aigle Azur)

06- Smart TV (Condor)

07- Télé LED + Demodulateur (Condor)

08- Cuisinière + Chauffe bain (Condor)

09- Machine à laver (Condor)

10- Congélateur (Condor)

11- Frigo (Condor)

12- Smart Phone + Tablette (Condor)

13- Machine à café (Kandi)

14- Vélo (Kandi)

15- Aspirateur + Climatiseur (Condor)

Article 08 : Délai de retrait du cadeau

Dès la réception de leurs invitations pour réception des cadeaux «Tombola DK NEWS 2014» sur sa boîte email et son téléphone mobile, le gagnant dispose d'un délai de (15) jours pour récupérer son cadeau.

Article 09 : Modification du règlement

Toute modification du présent règlement donnera lieu à l'apparition de ce dernier modifié.

Au niveau des sites web de DK NEWS.

Article 10 : Réstitution ou annulation

DK NEWS se réserve le droit de résilier ou d'annuler la TOMBOLA à tout moment et ce en raison de tout événement indépendant de sa volonté, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Toute participation à la tombola implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

ALGERIE - FRANCE

Centenaire de la 1^{re} Guerre mondiale :

Une participation historique selon les médias français

Kamel Cherif

La participation algérienne aux festivités commémoratives du centenaire de la Première Guerre mondiale (1914-1918) en France a été qualifiée par les médias français «d'historique». L'Algérie a été représentée à ces festivités, qui ont coïncidé avec la fête nationale de la France, avec trois soldats algériens qui ont pris part à la parade militaire sur les Champs-Elysées, aux côtés d'autres soldats de 79 pays.

Il s'agit pour la France de commémorer le centenaire de la Première Guerre mondiale en conviant tous ceux qui ont combattu aux côtés des soldats français. L'Algérie avait pris part à cette guerre avec la mobilisation de milliers d'Algériens au sein de l'armée française. À l'époque, l'Algérie était sous occupation française. En qualifiant d'«historique» la présence de soldats algériens sur le sol français à l'occasion de la fête nationale de la France, ce pays reconnaît le geste de l'Algérie et le sacrifice de ses dix-sept enfants pour que la paix triomphe contre la guerre. Il s'agit, en fait, d'un hommage aux milliers de soldats algériens qui ont combattu pour la libération de la France, mais aussi pour la paix dans le monde.

Grâce au sacrifice des Algériens tombés au champ d'honneur pour que la France recouvre sa souveraineté, le drapeau algérien a flotté haut et fort sur les Champs-Elysées à l'occasion d'une cérémonie officielle. Aujourd'hui, c'est en toute souveraineté que l'Algérie a participé à cette cérémonie car les Algériens ont toujours été éprius de paix et de liberté. Ils ont combattu aux côtés de la France pour les mêmes idéaux, comme ils ont combattu la France coloniale pour les mêmes rêves, à savoir l'indépendance de l'Algérie et sa souveraineté.

Connaissant les principes de la politique algérienne consistant en la non-ingérence dans les affaires internes des pays et le respect de la souveraineté d'autrui, les médias français ont ainsi considéré la présence de soldats algériens sur le sol français d'«historique». Une présence saluée par les officiels français mais aussi par le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, dans la mesure où la participation algérienne à ces festivités commémoratives permet de dépasser les clivages du passé et de raffermir les liens avec la France mais aussi avec les pays de par le monde. L'Algérie demeure un pays faiseur et exportateur de paix.

Décès de la princesse du Tindi Othmani Khadidja Bali

La princesse du Tindi de la région du Tassili n'Ajjer, Hadja Othmani Khadidja, mère du regretté Mbarek Othmani Bali, est décédée dimanche soir, à l'âge de 92 ans, des suites d'une longue maladie, a-t-on appris lundi de ses proches. La défunte, décédée à son domicile au quartier Tin-Jadidh à Djedda, a été inhumée lundi au cimetière Ighoum de la même ville. La regrettée Khadidja Othmani est l'une des sommités de l'art Tindi de la région du Tassili n'Ajjer, et à son actif de nombreux poèmes. Elle a écrit plusieurs chansons à son défunt fils Othmani Bali, qu'elle a accompagné dans ses tournées artistiques de par le monde où il a représenté l'Algérie et chanté la beauté et le charme de sa région, se rappelle son petit-fils Samir Phillipon Bali.

APS

Message du Président Bouteflika au président Hollande

• L'hommage de la France aux victimes algériennes de la 1^{re} Guerre mondiale, une reconnaissance au peuple algérien

Le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a salué l'hommage rendu par la France aux victimes algériennes de la Première Guerre mondiale, ainsi que sa reconnaissance des sacrifices du peuple algérien et son attachement aux idéaux de liberté qui lui ont permis de recouvrer son indépendance, dans un message de félicitations adressé à son homologue français, François Hollande, à l'occasion de la fête nationale de son pays.

«En décidant de rendre hommage aux milliers de victimes algériennes de la Première Guerre mondiale, à l'occasion de ces célébrations du 14 Juillet, vous avez su, M. le président, reconnaître les sacrifices du peuple algérien et son attachement aux idéaux de li-

berté qui lui ont permis de recouvrer chèrement son indépendance et sa souveraineté et de participer au recouvrement de la liberté du peuple français», a écrit le Président Bouteflika dans son message.

«Cette reconnaissance des sacrifices du peuple algérien nous conforte dans notre élan partagé de construire, entre nos deux pays, un partenariat d'exception qui répond à nos intérêts mutuels et aux attentes de nos deux peuples», a souligné le Président de la République.

«Depuis votre visite d'Etat en Algérie, en décembre 2012, nous avons su éviter les clivages suscités par un passé douloureux, en ouvrant tous les dossiers liés à la mémoire com-

mune de nos deux peuples, dans un esprit constructif qui, j'en suis certain, permettra de consolider nos relations dans tous les domaines», a indiqué Abdelaziz Bouteflika.

«Au moment où le peuple français célèbre sa fête nationale qui coïncide, cette année, avec le centenaire de la Première Guerre mondiale et le soixante-dixième anniversaire du débarquement de Provence, permettez-moi de vous présenter, au nom du peuple et du gouvernement algériens et en mon nom personnel, nos chaleureuses félicitations et mes souhaits de voir la France réaliser, sous votre conduite, davantage de progrès et de prospérité», a encore écrit le chef de l'Etat.

COMMUNIQUÉ DU FLN
Rappeler la contribution des Algériens à la libération des peuples de l'Europe

Le parti du Front de libération national (FLN) a estimé lundi que la participation de l'Algérie à la commémoration internationale du centenaire de la première guerre mondiale était une façon de rappeler la contribution des Algériens à la libération de peuples d'Europe.

«Prendre part à Paris à une commémoration internationale du centenaire de la Grande guerre est pour l'Algérie une façon de rappeler pudiquement mais fièrement au monde la contribution des Algériens à la libération de peuples d'Europe», a souligné le FLN dans un communiqué.

Ces peuples d'Europe, a noté la même source, «sont depuis ce conflit mondial, historiquement liés à notre pays par une dette de sang que seuls le respect mutuel dans nos relations, l'entente, le bon voisinage et la coopération peuvent honorer».

Pour le parti du FLN, commémorier à Paris avec 79 autres nations le centenaire de la première guerre mondiale «participe du devoir de mémoire que notre pays assume d'abord envers lui-même».

«La Nation ne peut en effet oublier ses enfants que les contingences de l'histoire ont amené à se sacrifier sur l'autel de la liberté, pas la liberté de l'opresseur qui n'avait donné alors aux Algériens mobilisés de force que le droit de mourir sur les champs de bataille, mais la liberté humaine en tant qu'idéal universel et immuable», a souligné le communiqué.

«C'est même idéal de liberté dont la flamme a guidé le nationalisme algérien depuis les années de braise de la Grande guerre qui ont vu l'éveil de la conscience nationale jusqu'au déclenchement de la glorieuse Révolution de novembre 1954», a ajouté la même source. Le parti du FLN a estimé que l'absence et le silence n'étaient pas la meilleure façon d'honorer les sacrifices de l'armée entière que constituent les 172.000 Algériens qui ont pris part contre leur gré à la Grande guerre, dont 31.000 ont payé de leur vie une bravoure d'autant incroyable que nos soldats ne pouvaient donner de réel sens politique à leur combat à Verdun, Sedan, Reims, Douaumont, sur l'Yser, la Marne ou ailleurs sur les nombreux champs de bataille où ils en étaient en première ligne sur le front». Pour le FLN, l'emblème national, premier symbole de la souveraineté nationale chèrement recouvrée, «a vocation à flotter partout où l'Algérie doit être présente et partout où les liens unissent notre pays, notre Etat, notre gouvernement, notre peuple aux autres nations».

«Et l'uniforme auréolé de gloire de notre vaillante ANP, autre symbole s'il en est de notre souveraineté et de l'institution militaire qui en est la garantie, a vocation à être arboré partout où le précède l'emblème national», a poursuivi la même source.

«Emblème et uniforme nationaux qui ont vocation à être arborés sans complexe aucun, particulièrement là où les nations s'unissent autour d'un même devoir de mémoire pour commémorer les tragédies d'un douloureux passé, se recueillir chacune au souvenir de ses disparus et célébrer ensemble la paix retrouvée dans un esprit de communion et d'espérance pour l'avenir», a conclu le communiqué du parti.